

Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

BELGIQUE - BELGIË
P.P.
4020 LIÈGE 2
BC 1896

N° d'agrément P201066
Bureau de dépôt: 4020 Liège 2
Bimestriel, mars / avril. 2010
N° 89 - 3,50 €

ASBL - ® N° dépôt : 0088398 - Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION, FONDÉ EN 1994

Sommaire

Appel aux mandataires
réunionistes. p. 2

Glanés dans la presse. p. 3

Au placard, la réforme de l'État
J. Rogissart, p. 4

Halte aux avancées flamandes !
N. Mahieu, p. 6

Un peu d'histoire
J. Liénard, p. 9

Détente. p.10

Communiqués réunionistes p. 11

La fermeture d'Opel-Anvers, p. 12

Inspection pédagogique des écoles
francophones établies dans les com-
munes flamandes de la périphérie
bruxelloise. P. Mélot, p.14

Billet sur la Francophonie
P. Bertrand, p. 17

Billet de la Nouvelle Wallonie Libre
J. Rogissart, p. 18

Situation politique
au jour le jour. p. 19

Vu de Flandre. JPR, p. 21

Épinglé dans la presse
J. Liénard, p. 22

Ils ne changeront jamais,
R. Ferrier, p. 23

Les articles n'engagent que leurs auteurs

Le 11 janvier, M. Yves le Second déclare
sa flamme à Mme Belgique.



«À force de se sentir dupés, une majorité
de Flamands finiront sans doute par se ral-
lier entièrement aux thèses séparatistes»
(voir p. 3).

Jules Gheude, Président des États généraux de Wallonie et auteur de *Quand les Wallons s'éveilleront*, (éd. Mois, 2009), a publié dans *Le Soir* (23.01) un appel aux élus qui ont la fibre réunionniste afin que nous préparions ensemble, dès aujourd'hui, l'avenir de la Wallonie. Nous relayons bien sûr cet appel qui, espérons-le, sera entendu.

Mandataires réunionnistes de tous les partis unissez-vous !

Chaque parti francophone dit traditionnel compte en son sein des mandataires qui ont compris que les jours de la Belgique étaient comptés. Ainsi, il y a quelques semaines, le bourgmestre CDH de Namur, Jacques Etienne, s'est exprimé de façon non ambiguë : «*Le mouvement flamand ne s'arrêtera jamais (...) et je ne suis pas sûr que la solution qu'on pourrait trouver après des nuits et des nuits de folie serait une solution qui permettra de régler une fois pour toutes les problèmes communautaires en Belgique. Est-ce qu'il ne vaut pas mieux se séparer tant qu'il y a encore de l'argent dans le ménage plutôt que de faire un divorce quand il n'y aura plus rien dans la caisse ?*»

Il est vrai que, depuis les élections législatives du 10 juin 2007, la poussée nationaliste ne cesse de se confirmer au Nord du pays. Selon une enquête récente de TNS/Dimarso, la NVA séduit un Flamand sur trois et les formations autonomistes récoltent un score potentiel de... 77% (NVA: 31% ; *Vlaams Belang* : 24% ; *Lijst Dedecker*. 22%) !

Il ne faut surtout pas se laisser prendre au piège qui consiste aujourd'hui, pour le Premier ministre Yves Leterme, à tenir un discours à l'opposé de celui qu'il tenait encore il n'y a pas si longtemps. Qui peut encore croire aux chances de réussite d'un fédéralisme de coopération quand on connaît la teneur des fameuses résolutions adoptées par le Parlement flamand en 1999 et qui s'inscrivent dans une orientation nettement confédéraliste ? Qui peut encore croire à la possibilité d'aboutir à une solution négociée pour BHV, quand on connaît l'enjeu que représente cette question pour le Nord ?

Il faut avoir l'honnêteté de dire les choses sans détour. La Flandre a cessé d'être une entité fédérée. La scission de BHV est, pour elle, l'occasion de parfaire son homogénéité linguistique et de fixer, à son avantage, ses frontières futures en tant qu'État indépendant. Faut-il rappeler ici que l'ancien Premier ministre Herman Van Rompuy, que l'on tend, depuis sa désignation au poste de Président du Conseil européen, à présenter comme le pacificateur par excellence, est lui-même l'auteur d'une proposition de loi visant à scinder l'arrondissement en question ?

En fait, les démocrates-chrétiens flamands ne font que perpétuer une tradition bien établie : jouer à fond la carte flamande au niveau du gouvernement flamand tout en profitant au maximum, aussi longtemps que l'occasion se présente, du label belge. Rien d'étonnant, dès lors, que la Belgique retrouve aujourd'hui cette «*valeur ajoutée*» qu'Yves Leterme, ministre-président flamand, lui avait déniée en 2006...

Il ne reste au "démineur royal" Jean-Luc Dehaene que quelques semaines pour présenter un projet de solution

pour BHV. On sait que la marge de manœuvre dont il dispose est extrêmement mince. Le gouvernement flamand du CD&V Kris Peeters porte largement l'empreinte de la NVA. Quant à Alexander De Croo, le nouveau président de l'Open VLD, parti de la majorité fédérale, il a d'emblée annoncé la couleur : pas de solution transitoire, pas d'élargissement de la Région bruxelloise, pas de nomination des trois bourgmestres de la périphérie...

Ces derniers jours, plusieurs formats politiques francophones ont souligné qu'un échec de la négociation sur BHV plongerait le pays dans un chaos juridique sans précédent.

Ce serait inévitablement la chute du gouvernement, avec le risque de ne pouvoir organiser des élections législatives anticipées. En effet, comme l'a expliqué récemment le président de la Cour constitutionnelle, l'arrêt rendu par cette dernière en 2007 exige de changer le système actuel de BHV avant la tenue de nouvelles élections. Faute de quoi, celles-ci seraient inconstitutionnelles.

Certains, comme Olivier Maingain et Francis Delpérée, estiment que cela ne poserait aucun problème juridique dans la mesure où ce sont les Chambres qui valident *in fine* les élections. Oui, mais la classe politique flamande dans son ensemble — et pas seulement quelques bourgmestres flamands de la périphérie — pourrait arguer de son souci de vouloir rester dans le cadre strict de la légalité pour refuser de prendre part à ces élections et profiter de l'occasion pour proclamer, au départ du Parlement flamand qui tire sa légitimité du suffrage universel, l'indépendance de la Flandre. Le scénario *Bye-bye Belgium*, en somme.

Les États généraux de Wallonie, que j'ai eu l'honneur de présider le 9 mai 2009, se sont prononcés, en toute connaissance de cause, sur base de rapports confectionnés à charge et à décharge, sur les trois options d'avenir possibles pour la Wallonie dans l'hypothèse d'une implosion à court terme de la Belgique. La réunion à la France a été plébiscitée à 74,4%. Cette option réunionniste est partagée par plusieurs mandataires au sein des partis dits traditionnels. Le cas de Claude Eerdeken au PS est loin d'être isolé. Il est plus qu'urgent que ces affinités s'unissent, au-delà des barrières partisans et idéologiques, pour mettre au point la meilleure manière d'entamer les négociations avec la France, le jour où l'inéluctable envoi de la Nation flamande se sera produit. ■

Nous remercions vivement M. François Perin qui nous a fait connaître son intention de désormais parrainer notre revue ; conformément à son désir, son nom figure en dernière page sous celui de son ami René Swennen.

Le 10 janvier, sur TV5, Jacques Attali est questionné sur l'état du monde et, en particulier, de l'Europe. «Faites-vous confiance au président Van Rompuy ?» lui demande Xavier Lambrechts, l'animateur de l'émission *Internationales*.

Oui, a répondu l'interviewé avec un petit sourire, car «c'est une sorte de *Louis XI*» !

ME COMPARER À LOUIS XI,
"L'UNIVERSELLE ARAGNE" !
J'AURAIS PRÉFÉRÉ
BAUDOIN BRAS DE FER,
PREMIER COMTE DE FLANDRE.



Est-ce un compliment dans la bouche de Jacques Attali, lorsqu'on sait que Louis XI (1423-1483) passe pour avoir été sans scrupules quant au choix des moyens pour agrandir son royaume ?

À sa décharge, disons qu'il avait affaire au duc Charles le Téméraire, personnage autoritaire et ambitieux. Retenu prisonnier par le duc de Bourgogne à Péronnes en octobre 1468, le roi fut forcé d'assister, le 31, à la prise de Liège, de nouveau révoltée contre Charles, à sa mise à sac et au massacre de ses habitants. Au lendemain de la mort du Téméraire, vaincu le 5 janvier 1477 par les confédérés lorrains et suisses, Louis XI s'empressa de réunir la Bourgogne à la couronne de France.

Dupés, les Flamands ?

«À force de se sentir dupés, une majorité de Flamands finiront sans doute par se rallier entièrement aux thèses séparatistes», confie le Flamand Jan De Troyer à *La Libre* (20.01).

L'homme, qui est entre autres chroniqueur à la RTBF, ne passe pas vraiment pour un indépendantiste virulent, mais, bon observateur de l'opinion publique flamande, il a senti depuis longtemps le vent tourner en faveur d'une autonomie accrue de la Flandre. Et de montrer par trois exemples l'ampleur de cette radicalisation :

- la persistance du non-traitement des eaux usées de Bruxelles qui, depuis des décennies, polluent la Flandre, et la différence de réaction entre les deux grandes Régions. «Au Nord, ce constat a, une fois de plus, fortement sapé la fragile croyance en la solidarité fédérale» ;
- la réforme de l'armée, rigoureuse au Nord et "aménagée" en Wallonie ;
- le nouveau discours du Premier ministre Yves Leterme qui, virant de bord à 180°, explique maintenant «que la Belgique est une marque plus forte que la Flandre».

Il n'est donc pas étonnant que de nombreux Flamands se sentent trahis et qu'un électeur sur trois entend voter pour la NVA. «Les événements des deux dernières années semblent indiquer que c'est la minorité (francophone) qui impose sa volonté politique à la majorité (flamande)», écrit De Troyer pour qui cela constitue «une absurdité» qui ne peut durer !

Démocratie ou demi-démocratie en Belgique ?

Salut et Fraternité, organe du CAL (1), publie dans sa livraison de janvier 2010 une très intéressante interview de M. Jean Beaufays, professeur émérite de science politique à l'Ulg. Ses propos ont été recueillis par M. Armand Leblanc. Le professeur rappelle d'abord que, par la Constitution adoptée en 1831, la Belgique a choisi «la démocratie représentative, c'est-à-dire que le peuple n'a qu'une fonction qui est d'élire ses représentants». En conséquence, les représentants, une fois élus, sont seuls à décider dans tous les domaines, puisque le droit au référendum n'existe pas.

Épinglons les réponses suivantes : «En Belgique, pour différentes rai-

sons, on n'a pas encore choisi cette formule-là mais bien celle de la consultation populaire. C'est-à-dire qu'on demande l'avis des citoyens et puis le milieu politique en fait ce qu'il veut. Il faut bien dire que très généralement, il se moque complètement de ce que les citoyens ont donné comme avis. La plus célèbre consultation populaire, c'est évidemment celle de 1950 dans l'affaire de la question royale. On peut aussi prendre l'exemple de toute une série de consultations populaires au niveau communal pour lesquelles on a vu la même chose. (...) En Belgique, est-ce qu'on oserait poser la question de la fin ou non de la Belgique ? Si le référendum avait existé, est-ce que la loi sur la dépenalisation de l'interruption volontaire de grossesse, la loi sur l'euthanasie, la loi sur le mariage et sur l'adoption par des couples homosexuels, est-ce que tout cela, aurait été avalisé par référendum ?



(...) La crainte qu'on avance habituellement en Belgique est celle d'un clivage très tranché entre le nord et le sud. On avait déjà eu ce clivage lors de la consultation populaire sur l'éventuel retour de Léopold III. Les Flamands étaient massivement pour le retour. Les Wallons étaient largement hostiles. Aujourd'hui, si on posait la question sur Bruxelles-Halle-Vilvorde, je n'oserais pas imaginer le résultat. Je crois donc que le monde politique juge prudent de ne pas consulter la population sur des sujets soit éthiques, soit de haute sensibilité politique ou politico-linguistique.» Ah ! l'électeur, cet électron parfois un peu trop libre, mieux vaut le tenir en dehors du coup !

J. L.

(1) Centre d'Action Laïque /Province de Liège, 86, boulevard d'Avroy, 4000 Liège.

Au placard, la réforme de l'État ?

Jacques Rogissart

De la meilleure source autorisée — le nationalisme flamand —, il se confirme qu'il n'y aura pas cette année de grande bataille communautaire. Le pronostic vaut ce qu'il vaut et l'on aurait tort d'y voir un décret buriné dans l'airain. Mais enfin, le président de la NVA lui-même déclare attendre un "meilleur rapport des forces" après les élections de 2011 pour provoquer une réforme fondamentale de l'État. Diantre, c'est loin et ses compatriotes ne se font pas faute de battre le briquet tout près de quelques barils de poudre ! Tenons prudemment la garde haute.

De quoi est donc censé s'occuper le Système pendant les mois à venir ? Du redressement des finances publiques. Il faut dire que la crise les a fait passer d'une situation déjà pas trop brillante à un déficit qui annule tous les efforts antérieurs d'assainissement. La faible capacité d'imagination des principicules qui nous gouvernent limite le nombre des options. Avec la sagesse qu'inspire sans doute la relative proximité du retour aux urnes, ils écartent la politique d'austérité que leur demandent les doctrinaires déchaînés de la Commission européenne. Rien, en tout cas, ne serait plus néfaste à la Wallonie qui a déjà souffert, jusque dans ses œuvres vives de la précédente (pour ne pas parler des autres) tout imprégnée du funeste pacte maastrichtien dit de stabilité monétaire et — par antiphrase — de croissance. Des réformes de structure donnant aux pouvoirs publics une plus forte emprise sur le secteur financier ? Il n'y faut pas compter : le rapport des forces, comme dirait M. De Wever, s'y oppose. Non, c'est justement dans un retour à la croissance que nos médocastres gouvernementaux espèrent trouver la potion magique qui remettrait d'aplomb l'État belge. Malheureusement, la bougresse ne promet que chichement la récolte de ses beaux fruits.

Quoi d'étonnant d'ailleurs ? On assiste à la restauration rapide de l'ordre d'avant la crise et le pauvre Obama, sur lequel comptait tant M. Van Rompuy, n'y apporte que de menus correctifs. Les banques d'outre-Atlantique replongent avec délice dans leurs imprudences d'antan, magnétisant les nôtres par leur force d'attraction. Des bulles spéculatives, joliment irisées par leur témérité, sont en train de gonfler avec une crevasse future déjà inscrite dans les astres. La reprise de la consommation ? Elle est grabataire dans tous les pays développés et ce n'est point faute du désir de croissance. La Chine, certes,

donne l'apparence d'une exception éclatante, mais la situation y est si conjecturale, si réglée sur des calculs à très court terme et si peu socialement équilibrée qu'il y a plus de ce côté une menace qu'un recours.

D'autre part, le libre-échangeisme non réglementé continue d'étendre chez nous pertes d'emplois, d'usines, de sécurité alimentaire, le tout avec la bénédiction de l'Union européenne convertie au catéchisme néolibéral. Que l'on ne puisse plus le pratiquer avec des pays qui s'en servent à sens unique, notamment en utilisant un instrument monétaire géré par voie d'autorité, crève pourtant les yeux. Au lieu de cela, nos prétendus responsables se prosternent devant les Strauss-Kahn et les Lamy qui, carte du PS français en poche, le prêchent à en perdre la salive. La Flandre, qui s'est trop longtemps bercée de cette musique, découvre à présent qu'elle paie très cher les violons. Ne la plaignons surtout pas, mais le sort d'Opel-Anvers est aussi exemplaire que tragique : des *chief executives officers* et des *boards* lointains comptent pour rien sur leurs bouliers l'intérêt général des domaines marginaux de leurs empires. La bonne raison d'espérer, c'est que l'idée de nation, avec ce qu'elle implique de volonté et de justice, revient peu à peu brouiller les algorithmes des maîtres de l'argent.

On dit souvent du mal de M. Sarkozy chez nous et je ne suis pas un de ses dévots. Mais écoutez et voyez. Il a tenu sur l'Europe des propos que l'on n'entendait plus depuis le général de Gaulle. Il a constitué un fonds souverain pour placer les pions de l'État aux endroits stratégiques de l'économie internationale. Il a fait observer combien le modèle français, qui fait encore une place (à consolider) à l'initiative publique l'a emporté avec pertinence sur le modèle anglo-saxon dans les bourrasques de la crise. Alors que le couperet de la logique mono-financière tombait sur Opel-Anvers, il a empêché Renault d'expatrier sa production d'avenir.

Ce sont au fond les mêmes principes qui sont à la base du plan Marshall maintenant commun à la Wallonie et à Bruxelles. Mais comme ces Régions sont encore entravées par le carcan belge, dont les écrous se serrent au gré des convenances flamandises ! Comme leurs moyens sont faibles au regard de leurs besoins et comme elles pèsent peu dans >>>

la vie européenne et mondiale ! La chance s'offre à nous de faire partie d'une grande nation dont nous partageons la culture et qui nous fait vibrer aux mêmes harmoniques. Et nous resterions des citoyens d'un État déliquéscent où nous sommes traités en sujets bien plus qu'en compatriotes par un peuple majoritaire et hostile ? Une patrie n'est pas la simple résultante des forces économiques. Disons seulement que celles-ci ajoutent aujourd'hui leurs effets à ceux d'un bon raisonnement politique et aux inclinations du sentiment.

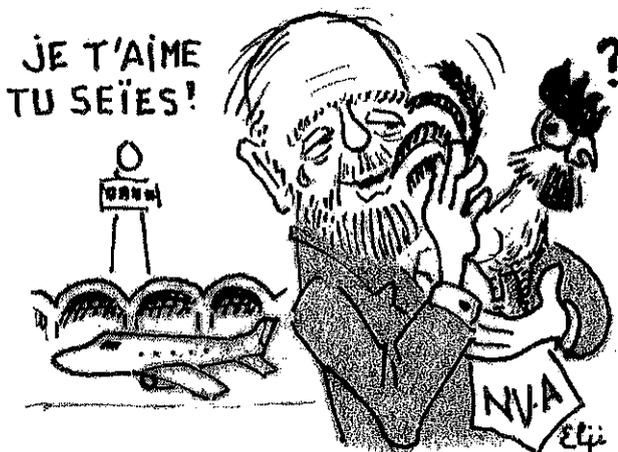
Il n'y a plus rien de commun entre la Belgique d'aujourd'hui et celle que nos ancêtres ont créée, le fusil à la main, il y a 180 ans. En 1912, la *Lettre au Roi* de Jules Destrée éclairait déjà la pente de notre dégringolade. Nous avions alors une des plus puissantes industries du monde. Contemplez ce qu'il en reste. Nous venions d'obtenir, sous la forme censitaire, le suffrage universel pour tous les Belges. Les Flamands s'en sont servis pour nous imposer implacablement la loi de leur nombre. Aux yeux du monde, le visage linguistique du royaume était le français ; tout a été fait pour en effacer le souvenir et notre langue est attaquée jusque dans une capitale à 90 % francophone. Les plus hauts postes de l'État et ceux qui lui reviennent dans les institutions internationales nous échappent en telle proportion que le concept le plus élémentaire d'alternance n'y a plus cours. L'intérêt nordiste (ou supposé tel) nous assigne les grandes orientations économiques. Et, dans les urgences de l'époque, la bouffée d'oxygène que nous avait donnée le fédéralisme est en train de s'épuiser, tandis que ce qui reste de biens communs aux entités fédérées est en train de nous filer entre les doigts. Quel autre peuple supporterait cet abaissement avec la constance de notre classe poli-

tique ? Par bonheur, la vie recommence à circuler dans le tissu wallon. Prépare-t-elle une remontée de notre vieille fierté ?

Il est une opinion assez communément répandue chez nous selon laquelle la Flandre insatiable finira elle-même par rendre la coexistence impossible avec elle, ou, peut-être, tranchera unilatéralement les câbles qui nous relient à elle. Ce n'est évidemment pas absurde, mais mesure-t-on bien ce que nous coûte l'abandon passif à pareille pensée ? Chaque année qui passe dans le Système consume une partie de notre patrimoine et règle un peu plus le processus de la séparation sur les exigences flamandes. D'autre part, la Wallonie commettrait une faute capitale — une de plus, hélas ! — en se croyant plus à l'abri que Bruxelles. Si les griffes du lion de Flandre agrippaient solidement la troisième ou quatrième ville francophone du monde, le Sud n'en ressentirait pas seulement les conséquences économiques, ce serait le signal de nouvelles agressions contre lui. Amnésiques comme ils le sont, nos politiciens ont bien pu oublier le programme de conquête élaboré en 1918 par le Conseil des Flandres, mais il reste très présent dans la mémoire flamingante. BHV n'est pas une affaire dérisoire. Il y est question des futures frontières d'État des successeurs de la Belgique. Ne les laissons pas se refermer sur la capitale.

À tous égards, décidément, nous avons besoin du bouclier français. La réunion à la République est la solution la plus élégante et la plus simple à tous nos problèmes. Pour paraphraser un Flamand très connu, il n'y faudrait que cinq minutes de courage politique. Ne rêvons pas : ce qui nous attend à la prochaine étape n'est encore que le confédéralisme. On n'y verra que plus clairement les avantages d'une France élargie à nos contrées. ■

Un Flamand rêvant d'être wallon, ça existe ?



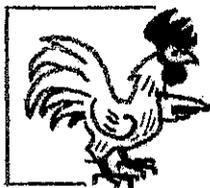
Si, si... dans une autre vie toutefois pour Jan Peumans (NVA), président du *Vlaams Parlement* et bourgmestre de Riemst en Limbourg. *Le Soir* (05.02) a recueilli les aveux de ce drôle de Flamand pointu qui, au nom de son républicanisme farouche, se fait porter pâle le 21 juillet.

Et «*si la réincarnation existe*», lui demande Dirk Vanoverdeke, alors répond notre homme : «*Je choisirai de renaître Wallon, sans hésiter !*» Pourquoi ?

Parce que la Wallonie a de beaux paysages et que ses habitants sont plus amicaux, plus aimables et plus tolérants. Merci du compliment.

Quant à l'indépendance de la Flandre, Jan, en homme raisonnable pense qu'elle «*se fera attendre mais qu'elle viendra (car) c'est le principe du volant moteur : quand il est en marche, on ne l'arrête plus jamais*».

Mais au fait, M. le *Burgemeester*, comment ça va côté aéroport de Liège, votre encombrant voisin ? Toujours contre l'extension des pistes ?



Halte à de nouvelles avancées flamandes impliquant de nouvelles reculades francophones !

Halte aux menaces de chaos !

Nézla Mahieu (*)

Depuis la mise en place du premier gouvernement Leterme en 2007, il est devenu évident que, d'une part, le gouvernement fédéral est réduit à gérer les affaires courantes et les affaires impossibles à différer, et que, d'autre part, les ministres de ce gouvernement sont placés sous tutelle et doivent obtenir l'aval du gouvernement flamand pour pouvoir prendre certaines mesures.

En témoigne notamment l'épisode relatif au plan pour l'emploi des jeunes et des chômeurs âgés élaboré par Joëlle Milquet, la ministre fédérale de l'emploi (CDh). Elle a, en effet, dû se répandre dans la presse pour expliquer et argumenter du bien-fondé de son plan et pour dénoncer la volonté du gouvernement flamand d'utiliser le recours au conflit d'intérêt contre ledit plan pour que cette menace ne soit pas mise à exécution. Et Mme Milquet a dû le modifier dans le sens des revendications du gouvernement flamand afin que ce dernier finisse par l'accepter. De plus, elle a aussi élaboré un projet prévoyant notamment une plus grande personnalisation de l'accompagnement des chômeurs et ce projet est bloqué depuis 2008 par le gouvernement flamand...

Quant à Yves Leterme, il est en passe de démontrer la pertinence du proverbe qui énonce que *"la fonction fait l'homme"*. En effet, en 2006, alors ministre-président flamand, il réclamait *"cinq minutes de courage politique pour scinder l'arrondissement électoral et judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde"*. Depuis, redevenu Premier minis-

tre fédéral (1), après l'intermède Herman Van Rompuy, il a déclaré récemment *"qu'il faut trouver une solution pour répondre à l'arrêt de la Cour d'arbitrage, mais pas, par définition, une scission"...*

Cependant, si M. Leterme est devenu "un bon Belge" et se montre "conciliant" pour résoudre BHV, l'autre parti flamand du gouvernement fédéral, le VLD, veut, lui, un accord définitif — sous-entendu la scission pure et simple —, et cela, par les voix, d'une part, de son président, Alexander De Croo et, d'autre part, du président de la Chambre fédérale, Patrick Dewael. Et le couperet de la fin du 4^e conflit d'intérêt s'opposant à la scission de BHV et initié par la Communauté germanophone, va tomber en mars prochain. Ce 4^e conflit fait suite à ceux de la Communauté française, de la Commission communautaire française de la Région bruxelloise et du Parlement wallon. Ne restera plus alors que le Parlement régional bruxellois pour actionner un 5^e et dernier conflit d'intérêt qui bloquerait ainsi à nouveau temporairement le vote de la scission de BHV en séance plénière de la Chambre, majorité flamande contre minorité francophone.

Devenu "bon Belge" et tout heureux d'être redevenu Premier ministre fédéral, Yves Leterme plaide maintenant pour un fédéralisme de coopération entre État fédéral et entités fédérées. À l'évidence, cette volonté soudaine n'est pas étrangère à la prochaine présidence tournante semestrielle de l'UE qui reviendra à la Belgique le 1^{er} juillet prochain. En effet, il s'agit qu'à cette occa-

sion, la Belgique "fasse bonne figure" au niveau international, et surtout qu'État fédéral et entités fédérées "parlent d'une seule voix" lors des réunions organisées par la Belgique entre les ministres belges et ceux des 26 autres États membres de l'UE.

Cette volonté soudaine du Premier ministre d'un fédéralisme de coopération tend aussi à occulter le fait que l'absence de hiérarchie des normes entre les niveaux fédéral, régional et communautaire, rend l'État fédéral impuissant à faire respecter ses propres lois par les Régions et Communautés.

Pour exemple, les lois fédérales qui ont instauré des "facilités" pour les francophones dans certaines communes de la périphérie bruxelloise et de la frontière linguistique placées sous tutelle flamande, sont contrées par des circulaires ou des décrets flamands qui visent à les supprimer, notamment :

1) la loi fédérale établissant que les citoyens et citoyennes des communes "à facilités" ont le droit de recevoir leurs documents dans la langue de leur choix, et la circulaire flamande qui impose l'envoi de documents en néerlandais à tous les habitant(e)s d'une commune en laissant la latitude aux francophones de demander une traduction en français (2) ;

2) la loi fédérale octroyant l'inspection pédagogique des écoles francophones situées dans les communes "à facilités" à la Communauté française Wallonie-Bruxelles, et le décret flamand qui vient d'octroyer ladite inspection à la Région/Communauté flamande.

>>>

La Flandre a clairement comme objectif de dépecer l'État belge d'un maximum de compétences au profit de sa Région et de sa Communauté, et son ministre-président, Kris Peeters, n'arrête pas de répéter que le gouvernement fédéral doit être au service des Régions et Communautés. Or, tout transfert de compétences fédérales à la Flandre implique automatiquement le même transfert envers les autres Régions et Communautés, ce qui, en matière de sécurité sociale notamment, entraînerait la fin de la solidarité fédérale envers la Wallonie, laquelle n'est pas en mesure de prendre le relais pour assurer à sa population les avantages sociaux dont elle bénéficie actuellement.

En somme, il s'agit que l'État prétendument fédéral devienne clairement confédéral dans l'attente du moment propice que choisira la Flandre pour prendre son indépendance, et, entre-temps, elle est déterminée notamment à :

- utiliser une des 19 communes de la Région bruxelloise, à savoir la commune de Bruxelles-Ville, comme capitale flamande,
- refuser l'attribution du statut de Région à part entière, dont elle dispose pour elle-même, à la Région bruxelloise,
- tout mettre en œuvre, tranquillement et légalement, pour tenter de flamandiser la Région bruxelloise, et de la multilinguifier, ce qui n'est pas contradictoire puisqu'il s'agit de nier son statut de métropole francophone,
- se servir des références "Belgique" et "Bruxelles" à l'étranger et vis-à-vis de l'étranger.

Un "incident" significatif démontrant les visées flamandes s'est produit en décembre 2009. L'Office du tourisme flamand à New-York a diffusé des invitations pour une conférence sur lesquelles figurait une carte où Bruxelles était située au centre de la Flandre et où la Wallonie était intégrée à la France. La Flandre n'ayant plus de frontières qu'avec la Hol-

lande et la France sur ladite carte, la Belgique s'était ainsi "évaporée". "Une simple erreur graphique", paraît-il !

Les responsables francophones, eux, s'accrochent "à leur chère Belgique", tout en commençant quand même à comprendre que le poids numérique flamand permet le vote de lois au parlement fédéral majorité flamande contre minorité francophone. Ainsi, de tels votes pour la scission de BHV ont eu lieu en Commission et en séance plénière de la Chambre les 7 novembre 2007 et 8 mai 2008.

Dès lors, les président et vice-président du PS, Elio Di Rupo et Philippe Moureaux, prédisent le chaos en cas de non-solution pour BHV. Deux questions se posent donc :

- 1) s'agirait-il pour ces responsables socialistes de faire pression sur les responsables politiques des autres partis francophones ?
- 2) ou bien s'agirait-il de préparer l'opinion publique et de légitimer à l'avance les soumissions et renoncements qu'ils s'apprêteraient à accepter "pour résoudre BHV" et pour sauver temporairement la Belgique ?

Par ex. : l'acceptation d'une "solution" alambiquée permettant des premières avancées vers la scission pure et simple de BHV réclamée par la Flandre contre "le rebétonnage de facilités" pour les francophones dans les communes de la périphérie bruxelloise et de la frontière linguistique qui en bénéficient. L'avenir proche nous donnera la réponse !

Et Olivier Maingain, le président du parti des Fédéralistes Démocrates Francophones, le FDF, ex-Front Démocratique des Francophones, prédit lui aussi le début du chaos pour l'État belge si BHV devait être scindé sans élargissement de Bruxelles. Il a fait la mise en garde suivante dans *Le Soir* du 25 janvier 2010 : «*Ceux qui, dans les rangs francophones, n'auront pas le courage de dire non à la*

scission de BHV, ou n'en exigent pas la contrepartie essentielle qu'est l'élargissement de Bruxelles, n'auront pas davantage le courage de dire non à la scission de la sécurité sociale».

Un autre élément important peut encore être ajouté. En 2001, la Belgique a signé la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales, mais 9 ans plus tard elle n'a toujours pas été ratifiée, car la Flandre s'y oppose. Il s'agit donc de rappeler que la ratification de cette convention-cadre par la Belgique obligerait la Flandre à accorder de véritables droits linguistiques et culturels aux francophones sur tout son territoire, et non de "simples facilités dans quelques communes".

Mais cette situation ne semble pas gêner les ministres francophones fédéraux, régionaux et communautaires, qui attendent avec impatience de pouvoir se mettre au-devant de la scène européenne

— du moins lorsque les ministres flamands leur laisseront de la place —, tout honorés qu'ils sont que ce soient deux Belges — flamands et CD&V — qui fassent briller les marques "België" et "Brusel" au niveau international :

- l'un, Herman Van Rompuy, premier président de la "prestigieuse" présidence permanente du Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement depuis le 1^{er} janvier 2010,
- l'autre, Yves Leterme, futur président tournant de l'UE pour 6 mois au 1^{er} juillet prochain.

Et si le problème BHV est temporairement mis sous le boisseau pendant la présidence belge de l'UE, dès que les feux de la rampe européens se seront éteints, il resurgira avec force pour toutes les autres revendications flamandes de régionalisation et de communautarisation de compétences fédérales pendant la campagne pour les élections législatives de 2011.

>>>

Pour conclure, deux constats :

1) la démocratie stagne ;
2) nombre d'habitant(e)s du Brabant flamand et du Brabant wallon vivent davantage avec Bruxelles qu'avec la Flandre ou la Wallonie. Ils y travaillent, y envoient leurs enfants à l'école, s'y font soigner, y prennent des loisirs.

C'est pourquoi il importe absolument :

1) que la démocratie évolue et se renforce ;

2) que les fautes du passé ne soient pas reproduites et qu'enfin les citoyens et citoyennes puissent décider de leur appartenance régionale sur base du résultat de référendums séparés organisés dans chacune des communes d'avant fusion ou parties de communes lorsque la composition mixte francophone / néerlandophone de la population le justifie, et cela, dans le Brabant flamand et dans le Brabant wallon. La gestion des crises financières et économiques qui se répètent ne peut justifier l'immobilisme institutionnel.

Au lieu de continuer à s'accrocher "à leur chère Belgique", il importe notamment :

— que les partis francophones se préparent activement au divorce à l'amiable avec leurs homologues flamands ;

— qu'ils fassent les comptes pour un partage équitable des biens, des moyens et de la dette publique belges ;

— qu'ils aient confiance dans les capacités des peuples wallon et bruxellois à s'en sortir sans la Flandre ;

— et qu'ils informent objectivement, clairement et complètement, les citoyens et citoyennes francophones sur les avantages et les inconvénients des différentes possibilités institutionnelles pour l'après-Belgique, et sur la responsabilité qui leur incombera de choisir, sur base de référendums séparés dans chacune des deux Régions, entre ;

— l'indépendance de la Wallonie et de la Région bruxelloise ;

— une confédération ou une fédération Wallonie-Bruxelles ;
— un rattachement ou une forme d'association à la France de la Wallonie ou de la Wallonie et de la Région bruxelloise.

Non à une réforme de l'État belge bradant les droits des francophones !

Oui à la mise en place d'un processus démocratique et à l'amiable de démantèlement de la Belgique !

Forest, le 11 février 2010.

(*) Avenue Stuart Merrill, 108, 1190 Forest Région bruxelloise. Ancienne responsable du Parti Féministe Humaniste/ ex-Parti Féministe Unifié.

(1) repêché au nom de ses 800.000 voix de préférence obtenues aux élections législatives de 2007.

(2) Avec la conséquence que les bourgmestres des trois communes "à facilités" de Crainhem, Linkebeek et Wezembek-Oppem, qui ont envoyé les convocations pour les élections communales d'octobre 2006 en français aux francophones et en néerlandais aux néerlandophones, ne sont pas nommés par l'autorité flamande plus de trois ans après leur élection par la population.

Du changement à la rédaction de *Wallonie-France*

Seize ans déjà que la revue *Wallonie-France* a vu le jour ! Seize ans que le collectif pluraliste de rédaction observe la longue déliquescence de l'État belgo-flamand et attire l'attention des Wallons, tous les deux mois, sur la solution vivifiante de leur retour à la France.

À la tête de la rédaction depuis plusieurs années avec la persévérance qu'on lui connaît, notre rédacteur en chef, **Jacques Liénard**, a maintenant décidé de passer le témoin. Bien sûr nous ressentirons son effacement, mais nous comprenons sa décision. Se doute-t-on, cher lecteur, quand on lit tranquillement sa revue, que le rédacteur en chef, lui, en a dessiné le contenu et l'ordonnance tout au long

des semaines qui ont précédé la publication ? Et quand nous disons "dessiné", notons que ce terme est doublement approprié, puisque Jacques Liénard agrmente également de ses illustrations en forme de clin d'œil les articles parfois ardues qui lui viennent d'horizons politiques, philosophiques et culturels très variés.

Ne nous étendons pas sur son goût de l'histoire, sa vision éclairée de l'avenir de la Wallonie et sa disponibilité exemplaire quant à la coordination des multiples tâches que requiert la publication régulière d'une telle revue : sa modestie innée en serait blessée. Précisons quand même avec soulagement que, pour lui, effacement ne veut pas dire abandon... Ouf ! S'il a cédé les commandes de la revue depuis le n° 88 (janvier/ février 2010), sa plume et son crayon nous restent acquis pour les articles et les caricatures qu'il voudra bien continuer à nous offrir. Pour ton engagement et ta gui-

dance, un immense merci, Jacques ! Et maintenant, à qui avons-nous confié le gouvernail ? Si vous avez lu attentivement l'ours en quatrième de couverture du n° 88, vous le savez déjà. Rappelons-le : nous avons appelé à ce poste notre collaborateur **Jean-Sébastien Jamart**, juriste et maître de conférence à l'Université de Liège, chargé du cours de droit international public. Jeune et dynamique, motivé et disponible, Jean-Sébastien Jamart est avant tout un de nos rédacteurs les mieux informés des règles juridiques d'une grande technicité qui président aux relations entre États. Nous lui faisons pleinement confiance et l'assurons de notre parfaite collaboration. De même que vous avez certainement apprécié la rigueur et la finesse de ses observations, nul doute, cher lecteur, que numéro après numéro vous approuverez la justesse de notre choix.

Le collectif de rédaction

UN PEU D'HISTOIRE

Aux origines du Mouvement flamand

Dans son ouvrage *Cent ans d'histoire nationale en Belgique* paru en 1959 (1), feu le professeur Fernand Vercauteren (ULg) brossait un tableau de l'histoire de Belgique, vue par les "historiens" (plutôt des philologues, des juristes, voire des littérateurs reconvertis) au lendemain de 1830. Un État belge venait de naître et une grande question se posait : comment créer de toutes pièces un sentiment d'appartenance et de fidélité à la nouvelle patrie ? L'auteur montrait que, jusqu'au milieu du XIXe siècle, c'est la conception romantique (alors en vogue avec l'Écossais Walter Scott et le Français Jules Michelet) qui avait triomphé. La prise de conscience flamande allait se concrétiser dès 1838 avec la parution du *Leeuw van Vlaenderen of de Slag der Gulden Sporen* (Le Lion des Flandres ou la Bataille des Éperons d'Or), le roman fameux de l'Anversois Hendrik Conscience (1812-1883) qu'il écrivit en flamand (2), «son meilleur ouvrage qui eut la portée la plus considérable sur les masses» et contribua puissamment au «développement du mouvement culturel flamand» (p. 35).

Quatre ans plus tard, le chanoine Jan-Baptist David (1801-1866), professeur d'histoire de Belgique et de littérature flamande à l'Université de Louvain, commençait la publication de sa monumentale *Vaderlandsche Historie* (Histoire patriotique) en 10 volumes. Dans son préambule, il prévenait fièrement que, grâce à lui, il n'était plus nécessaire de savoir le français pour connaître l'histoire de Belgique — en fait, surtout celle de la Flandre !

À peine postérieure et s'inscrivant également dans cette vision romantique, fut l'œuvre du baron Joseph Kervyn de Lettenhove (1817-1891). Né près de Bruges, ce noble, diplômé en droit de Paris — donc bon francophone comme toutes les élites flamandes du temps — publia en français une *Histoire de Flandre* en 6 volumes, dont 5 consacrés au seul Moyen Âge (1847-1850). Elle connut deux rééditions. Mais laissons F. Vercauteren commenter le texte du "gentilhomme conservateur" en soulignant toutefois certains passages révélateurs :

«L'Histoire de Flandre est, à tous égards, et par le style et par la doctrine, une œuvre romantique ; pour la forme c'est du Chateaubriand, pour le fond de l'Aug. Thierry. De même que, aux yeux de ce dernier "toute l'histoire de France n'est qu'une guerre ininterrompue entre les descendants des Gallo-Romains, qui sont devenus les serfs, puis les artisans du moyen âge et les descendants des conquérants francs qui sont devenus les nobles et les propriétaires fonciers [a], de même l'histoire de Flandre est, avant tout, un conflit de races". Elle se ramène sur le plan extérieur, à une opposition irréductible entre Flamands et Français, sur le plan intérieur, à une lutte entre l'élément

franc qui occupe le centre et le sud du comté et l'élément saxon, d'origine scandinave, fixé le long du littoral.

Kervyn ne cache pas ses sympathies pour ces hommes libres de race saxonne qu'il baptisa du nom de "Kerels" [b]; lorsque, en 1871, Henri Conscience eut, dans son roman De Kerels van Vlaenderen, popularisé les thèmes développés par l'historien flamand, ceux-ci devinrent le credo politique et culturel d'une partie importante de la jeunesse flamande. Bien qu'on ait, depuis lors, démontré d'une manière irrécusable que les Kerels n'ont jamais existé, si ce n'est dans l'imagination romantique de Kervyn et de ses épigones, il n'en reste pas moins que, comme l'a joliment dit H. Van Houtte, "pour une certaine jeunesse, l'histoire des Kerels est comme l'Iliade de la Flandre et dans les salles de cours de deux de nos Universités, on voit des étudiants blêmir quand le professeur met en doute l'existence des Kerels saxons de notre littoral".

Nous sommes ici en présence d'un cas typique d'influence à retardement ; lors de sa publication, l'Histoire de Flandre, rédigée en français, n'intéressa qu'une élite intellectuelle qui acceptait dans ses grandes lignes les thèses de l'auteur parce qu'elles étaient alors courantes dans les milieux lettrés ; on ne soupçonnait certes pas à quel point elles étaient, sur le plan social, chargées de matières explosives. Vingt-cinq ans plus tard, et alors que les idées exposées par Kervyn avaient fait leur temps chez les historiens, l'ouvrage de ce gentilhomme conservateur devenait la source d'une littérature en langue flamande qui engendrait une furieuse agitation politique et sentimentale dans les milieux populaires. Comme tous les historiens romantiques Kervyn était persuadé de la supériorité morale de l'élément germanique sur l'élément latin ; il croyait que, après la chute de Rome "les peuples du Nord étaient appelés à remplir une mission providentielle. Il semblait que leur vigoureuse jeunesse pût seule renouveler l'ordre social qu'avaient corrompu tant d'orgies, qu'avaient souillé tant de crimes. Libres, chastes et fiers, ils considéraient la justice comme le fondement de toute grandeur et le courage comme la première des vertus". Ces "vertus", qu'au dire de Kervyn, les Flamands conservèrent intactes durant plus de mille ans expliquent, d'après lui, les succès qu'ils remportèrent dans leurs luttes contre les rois de France et les ducs de Bourgogne. Les Capétiens sont décrits par Kervyn sous les traits les plus noirs : Philippe le Bel notamment est, à ses yeux, "un tyran qui sapa toutes les institutions nationales" un souverain "qui posséda la puissance du vice comme Louis IX avait le génie du bien", un homme enfin "habile dans le mal et redoutable par ses ruses". Par contre les chefs populaires flamands trouvent toujours grâce devant lui ; Jacques van Artevelde >>>

est "le plus illustre défenseur des libertés de la Flandre" et Kervyn plaïda chaudement sa cause, comme nous l'avons dit plus haut, contre les préventions de de Gerlache.

Si l'Histoire de Flandre n'est plus aujourd'hui d'aucun secours aux érudits, elle soutient néanmoins encore la lecture (...)» (pp. 50-52).

Comme on le voit, la volonté de création d'un authentique patriotisme belge (encore peu vivace au début du XX^e siècle et au grand scandale d'Henri Pirenne) aboutit — ô ironie de Clio ! — à un résultat inattendu : ce fut une conscience flamande qui se développa. D'abord confinée au domaine culturel, elle envahit lentement mais sûrement tous les champs d'activité, le politique, le social, l'économique et le financier.

Conclusion : la montée en puissance du Mouvement flamand n'a jamais connu d'arrêt et n'en connaîtra jamais.
À méditer par les Wallons.

J. Liénard

(1) *Cent ans d'histoire nationale*, t. I, éd. La renaissance du livre, coll. Notre passé, 1959.

(2) On sait que H. Conscience y narrait à sa façon la bataille de Courtrai qui, le 11 juillet 1302, vit la victoire des milices flamandes sur la chevalerie française. Ce roman ne sera traduit en français que plusieurs années plus tard.

Rappelons que cette bataille a eu lieu sous le règne de Philippe IV le Bel, roi de France de 1285 à 1314.

[a] Augustin Thierry reprenait les idées du comte Henri de Boulainvilliers qui, déjà en 1732, voyait dans les nobles français les descendants des Francs et dans les "roturiers", les descendants des Gallo-Romains. En 1789, dans son pamphlet *Qu'est-ce que le tiers état ?*, l'abbé Sieyès proposait de renvoyer «dans les forêts de Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants».

[b] Ces "hommes libres" étaient censés, avec l'appui des comtes de Flandre, avoir aménagé le littoral en reprenant des terres sur la mer. Dans les années 1960, l'avocat et érudit flamand Bob Claessens en parlait encore avec éloquence.

Francophonie, vaste programme

Petit jeu pour mieux nous connaître

Que diriez-vous de poursuivre la découverte des termes français équivalents aux termes anglais dans la langue de tous les jours ?

- | | | | | |
|------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|-------------------|--------------------------|
| 1. Bag in box : | 2. Cluster : | 3. Customiser (un produit) : | 4. DVD-D : | 5. Golden hello : |
| A. boîte à vin | A. groupement (d'entreprises) | A. individualiser | A. DVD jetable | A. bonjour doré |
| B. cubitainer | B. agglomérat (d'entreprises) | B. personnaliser | B. DVD disponible | B. chèque de bienvenue |
| C. fontaine (à vin) | C. grappe (d'entreprises) | C. customiser | C. DVD poubelle | C. cadeau d'accueil |

Solution page 17



MM. José Manuel Barroso et Herman Van Rompuy veulent plus d'Europe... pour autant qu'elle reste libérale et conservatrice bien sûr ! Ils peuvent se rassurer pour les années à venir, puisque, sur les 27 commissaires européens, 21 (77,7 %) sont étiquetés "libéral" ou "conservateur" (dont le Flamand Karel De Gucht) et 6 (22,3 %) portent le label "socialiste". Vous avez dit Europe sociale ?

Heureusement, la crise épargne certains. Ainsi en est-il de M. Barroso à qui, le 13 février, le Parlement de l'Europe demande des comptes : il a, en effet, dépensé la bagatelle de 730.000 euros (700 fois le smig) pour ses frais de représentation en 2009, frais couvrant 200 déplacements il est vrai.

Nous apprenons la création du Groupe d'études pour la Wallonie intégrée à la France. La coordination générale sera assurée par Jules Gheude. Il sera assisté par Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lange, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Thierry Ollevier, Michel Piéret.
Le groupe est appelé à s'élargir.

Communiqué de la rédaction de *Wallonie-France*

La presse belge francophone s'est récemment fait l'écho de dissensions traversant le mouvement réunionniste et, plus particulièrement le Rassemblement Wallonie-France (RWF). En vue du congrès électoral du 31 janvier 2010, le président du RWF, M. Paul-Henry Gendebien, en a suspendu les statuts ; de nombreux membres ont été exclus — certains avaient posé leur candidature aux fonctions de direction du parti — et les bureaux des sections de Liège et de Mons-Borinage, dissous. Auparavant, M. Gendebien avait pris soin de protéger les nom et logo du RWF.

Les bureaux de Liège et de Mons-Borinage du

RWF, ainsi que la plupart des membres exclus, ont rejoint la fédération "Wallonie Plus (W+)", nouvellement créée. Les communiqués de presse du RWF et de W+ sont reproduits ci-dessous.

Pluraliste et ouverte au débat d'idées (mais fermée aux attaques *ad hominem*), la revue *Wallonie-France* est indépendante de tout parti politique. Fidèle à son devoir d'information, elle rendra compte, comme par le passé, des diverses manifestations du Réunionnisme (conférences, articles, livres, etc.). Elle n'entend pas défendre un courant particulier, mais la cause de la Wallonie et de la France.

dimanche 31 janvier 2010 Un communiqué de presse du RWF

«Le 10^e Congrès du Rassemblement Wallonie-France s'est tenu à Dinant ce 30 janvier 2010. Les membres du parti ont élu une nouvelle équipe dirigeante, féminisée et rajeunie, pour conduire le RWF durant les deux années qui viennent. Le parti réunionniste sera co-présidé par Paul-Henry Gendebien, fondateur du RWF, Président sortant et Laurent Brognet, Secrétaire Général sortant. Le nouveau Secrétaire Général s'appelle Philippe Verschoren. Ils seront entourés par quatre vice-président(e)s : Jeannine Holsbecks (Namur), Nathalie Tramasure (Charleroi), Lilliane Dehaybe (Liège) et Philippe Leenaerts (Bruxelles). Ce Congrès fut l'occasion pour le RWF de démontrer une fois de plus que, seule la réunion de la Wallonie et Bruxelles à la France pourra garantir un avenir politique et une sécurité économique et sociale. L'objectif du parti est plus que jamais la promotion des valeurs républicaines à la française et la défense des francophones. Le RWF invite les autres partis francophones à refuser toute négociation avec la Flandre qui conduirait à une nouvelle et désastreuse capitulation».

lundi 1^{er} février 2010 Un communiqué de presse de "W +"

«Face à une crise économique et sociale qui plonge dans la précarité nombre de nos compatriotes wallons,
Face à un État fédéral sclérosé, car englué dans un conflit communautaire permanent,
Face à un gouvernement wallon qui tarde à modifier profondément les mœurs politiques des quatre partis traditionnels,

Face à un gouvernement flamand qui travaille en toute autonomie, sans se soucier du fédéral ni des deux autres régions,

Réunis à Namur ce 31 janvier 2010, les partis et mouvements autonomistes wallons (*) décident de

se fédérer sous le nom de "W+",
"W+" se plaît à mettre en évidence les atouts de la Wallonie et particulièrement la richesse que constitue le savoir-faire de ses travailleurs, de l'usine à l'université.

Dans les semaines qui viennent, "W+" portera à la connaissance des Wallons le socle de son programme ainsi que les détails d'organisation de son assemblée générale de fondation.

Pour "W+" : n° de contact provisoire : 0478 289328 (Claude Thyse) ».

(*) RW (Rassemblement wallon), F.R.A.N.C.E., PR (Parti républicain), ADW (Alliance démocratique wallonne), UPW (Union pour la Wallonie), WALLONS, Socialisme démocratique, Citoyens wallons, Debout la Wallonie !, RWF (Plusieurs arrondissements du RWF, dont Liège et Mons-Hainaut-Borinage et Haut-Pays, ainsi que des militants à titre individuel).

Signalons encore la création de l'ASBL Union Wallonie France.

Son but est de promouvoir l'idée de la réunion à la France en région hutoise, à l'initiative de Jean-François Renwart et de Marc Robert, anciens membres du RWF de Huy et, pour le dernier, participant actif aux États généraux de Wallonie qui ont pu compter sur ses talents. L'ASBL nous signale qu'elle dispose d'un site Internet :

<http://www.uwf-asbl.org/>, qui donne aussi la possibilité aux internautes de s'abonner en ligne à la revue *Wallonie-France*. Merci à l'Union Wallonie France et bonne chance !

Coordonnées : Jean-François Renwart, 32, rue Hubert Collinet, 4540 Amay, tél. 085/31.40.28.

Wallonie-France est la seule revue d'information et de réflexion pluraliste qui prône le retour de la Wallonie dans la République française.

ÉCONOMIE

La fermeture d'Opel à Anvers et ses conséquences inattendues...

La fermeture de l'usine d'assemblage des véhicules Opel à Anvers sonne le glas d'une certaine industrialisation de la Flandre. Le Professeur Michel Quévité, Directeur du Rider (Groupe de recherche interdisciplinaire en développement régional / UCL), répond à Dominique Berns (*Le Soir*, 22.01.2010) :

«La Flandre ne peut plus miser sur quelques secteurs dépendant des grosses multinationales»

D.B. : La fermeture de l'usine Opel à Anvers a été annoncée jeudi matin. On ne peut pas parler d'une surprise...

M.Q. : Non. On s'y attendait. La fermeture avait, d'une certaine façon, été « annoncée. » Il suffisait de regarder la stratégie de General Motors. Le constructeur automobile a commencé à avoir de grosses difficultés il y a déjà six, sept mois. Progressivement, il a commencé à rationaliser. L'impact est énorme aux États-Unis. Il fallait s'attendre à ce qu'il revoie sa stratégie internationale, en privilégiant les pays émergents...

D.B. : Notamment à l'est de l'Europe, la Pologne...

M.Q. : Oui, la Pologne offre des gens bien formés et des salaires moindres. Mais aussi les pays émergents d'Asie, où les facteurs de compétitivité sont encore plus grands. D'autant que ces pays s'adaptent de plus en plus aux nouvelles technologies.

D.B. : Cependant, en Allemagne, où Opel a son siège, si l'emploi a trinqué, il n'y a pas de fermeture de sites de production. Ni en Angleterre (Vauxhall). On ne peut s'empêcher de penser que les gouvernements allemand et britannique ont réussi à faire pression sur le constructeur. Chez nous, depuis la fermeture de Renault Vilvorde, on sait que les petits États et a fortiori les régions comptent peu face aux grands groupes...

M.Q. : Exactement. Il est intéressant de voir cela dans la géopolitique européenne. On parle d'une « Europe forte », mais tout se joue entre les grands États. Et s'il y a des choix à faire entre l'Allemagne et la Belgique, c'est évidemment en faveur de l'Allemagne que le choix va être fait.

Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement fédéral avait accepté de revoir la législation en matière de flexibilité du travail, notamment le travail de nuit, à la demande du secteur de l'assemblage automobile. Et l'exécutif flamand était prêt à mettre un demi-milliard d'euros sur la table pour sauver Opel Anvers... Cela, semble-t-il, ne faisait pas le poids.

D.B. : C'est une très mauvaise nouvelle pour la Flandre...

M.Q. : En termes d'emplois, compte tenu des répercussions chez les sous-traitants, c'est énorme pour la région d'Anvers et pour la Flandre. Mais cela va également affecter négativement la position stratégique du port d'Anvers, au profit de Rotterdam. Si le tissu économique anversoïse se contracte, viendra-t-on s'installer à Anvers uniquement pour la proximité du port ? Il est plus intéressant d'opter pour Rotterdam, qui est, à la différence d'Anvers, un port de pleine mer, un atout important à l'époque de la conteneurisation et du *just in time*. Mais la Flandre a également

Zeebrugge; et les ports flamands se sont regroupés en *clusters* (Ndlr : regroupement d'entreprises du même secteur) comme leurs concurrents hollandais d'ailleurs.

D.B. : Est-ce la fin de l'assemblage automobile en Flandre ?

M.Q. : La Flandre doit se dire qu'elle ne peut plus miser sur quelques grands secteurs dépendant trop des grosses multinationales. C'est le choix qui a été fait dans les années 50 et 60 et qui a nourri la prospérité flamande. Mais désormais, la Flandre doit revoir sa stratégie.

D.B. : Donc, s'accrocher aujourd'hui à l'assemblage automobile, ce serait comme s'accrocher jadis aux charbonnages ?

M.Q. : En gros, oui. Il faut à la fois développer des secteurs à plus haute valeur ajoutée et miser plus sur le potentiel local. Je suis frappé de voir que même dans le secteur pharmaceutique, Janssen supprime des centaines d'emplois dans le Limbourg. Le gouvernement flamand est donc confronté à la question suivante : comment remailler un tissu économique à partir du niveau local ? Elle avait un avantage sur la Wallonie : un bon tissu de PME. Mais ces PME doivent devenir ce que j'appelle des "entreprises globales", non seulement qui investissent dans les nouvelles technologies et dans l'immatériel, mais aussi qui se positionnent au minimum au niveau de l'Europe, notamment via la constitution de réseaux ou de partenariats avec d'autres entreprises similaires pour atteindre une masse critique et pouvoir concurrencer les grands groupes. C'est ce qui fait la force de la Bavière, du Bade-Wurtemberg, en Allemagne, de la région italienne du Trente, du Pays basque espagnol.

D.B. : La Flandre a des atouts...

M.Q. : Certes. Elle a un potentiel, notamment dans les nouvelles technologies. Le problème, c'est de savoir comment cela peut irradier des entreprises plus locales. Mais il faut savoir qu'elle ne figure pas dans le Top 20 des régions leaders dans les secteurs manufacturiers de haute et moyenne technologie. L'écart avec la Wallonie se rétrécit, tout comme sa marge de manœuvre. Elle doit impérativement réfléchir à sa stratégie économique sur le plan de sa compétitivité dans un contexte européen.

Suite à cet entretien, le Professeur Baeckeland, participant actif aux États généraux de Wallonie et partisan depuis longtemps de la réunion de la Wallonie à la France, a envoyé un courrier au *Soir* ; il a été publié le 23.01.10 :

«La question qu'il fallait poser...»

L'interview du Professeur Michel Quévité, parue dans votre édition du vendredi 22 janvier, revêt, à mes yeux, une importance considérable... pour la Wallonie !

Pour la Flandre, la fermeture de l'usine Opel d'Anvers est un drame économique et social auquel le gouvernement flamand se doit de remédier. Pour la Wallonie, c'est un avertissement dont les responsables de notre économie doivent tirer les leçons.

>>>

À la lumière de ce qui se passe en Flandre, le cadre géopolitique dans lequel doit désormais s'inscrire l'économie wallonne se dessine clairement :

— le système prédominant en Europe de l'Ouest, ne permet pas à une Région, fût-elle aussi dynamique que la Flandre, de peser sur le comportement des grosses entreprises multinationales. Un relais de soutien politique doit être assuré par une nation qui « compte » au sein de l'Union Européenne; ce n'est pas le cas de la Belgique. On peut le déplorer, mais c'est la réalité.

— pour M. Quévît, le cadre belge ne semble d'ailleurs même plus exister puisqu'il ne l'évoque même pas. À moins qu'il ne pense que la Flandre se comportera désormais comme si, économiquement, elle avait fait sécession !

— c'est, évidemment, au niveau local, c'est-à-dire au niveau régional, qu'il faut stimuler la mise en place d'un tissu dense de PME. Mais, ce qui est vrai pour la Flandre doit être également vrai pour toutes les Régions d'Europe et, en particulier, pour la Wallonie : les PME créées par les Régions doivent pouvoir se positionner hors de leurs limites territoriales, « dans des réseaux et partenariats », selon l'expression de Michel Quévît.

Et l'interviewé a raison !

Alors soyons conséquents, avec ce discours... Si les grands pays sont les seuls capables de s'opposer au comportement abusif des grandes entreprises multinationales, ils seront vraisemblablement aussi les seuls à pouvoir cautionner le développement de leurs PME, à travers leur propre pays et à travers l'Europe. C'est d'ailleurs ce à quoi nous assistons actuellement. ...

Au moment où la Flandre s'apprête à faire sécession, le réalisme politique et économique n'impose-t-il pas aux Wallons de se tourner vers la France dont ils se sentent si proches dans de multiples domaines ? Telle est la question que j'aurais souhaité poser...

Edgard Baeckeland (Awans)

Et si le bon sens économique imposait comme solution pour les PME wallonnes de s'intégrer à un ensemble économique plus vaste, celui de la France ? C'est ce que pense Guy Bertrand, ex-attaché économique et commercial de la Région wallonne à la grande exportation, qui nous demande de publier sa réaction :

Économie de la région wallonne, ... une solution !

La fermeture annoncée de la filiale OPEL d'Antwerpen est également un drame pour beaucoup de PME wallonnes qui approvisionnaient l'unité de production en petits sous-ensembles ou accessoires.

Comme le fait remarquer le professeur Baeckeland dans sa carte blanche du *Soir*, suite à l'analyse de la situation économique du Professeur Quévît, « le système prédominant en Europe de l'Ouest ne permet pas à une Région, fût-elle aussi dynamique que la Flandre, de peser sur le comportement des grosses entreprises multinationales » Depuis la mondialisation de l'économie, les décisions ne sont plus dans les mains des gouvernements, mais sont prises par des conseils d'administration, dont le seul but est l'augmentation des bénéfices, à répartir sur leurs actionnaires.

Cette méthode de gestion, imposée par une politique libérale au profit d'un nombre de plus en plus restreint de travailleurs provoquera tôt ou tard une réaction violente qui ébranlera tout le système.

Nos responsables politiques wallons ont mis en place plusieurs plans de redressement qui ne fonctionnent pas. La Région wallonne n'est plus le centre géographique de l'Europe des 27, et l'ouverture des frontières aux nouveaux partenaires de l'Europe de l'Est, modifie les critères de compétitivité.

Nos ministres et nos responsables d'administrations sont trop éloignés de la base, et n'ont aucune expérience de terrain, car leur engagement politique s'est fait à la sortie des études supérieures ou autres.

Ils échafaudent des plans de redressement économique avec l'aide de brillants chercheurs, mais les modalités d'application ne suivent pas, et les résultats sont désastreux. Des sommes énormes sont engagées dans des appels à investisseurs étrangers avec de piètres retours. En outre, cette stratégie a déjà été utilisée entre 1960 et 1980 pour constater que les fermetures des filiales se sont déroulées après 10 à 12 ans de fonctionnement, lorsque les bénéfices ont été jugés trop faibles par les conseils d'administration.

Nos mandataires politiques, incapables de juguler la crise et de diminuer le chômage jouent à la guéguerre communautaire, utilisent des techniques "people" pour assurer leur réélection, mais ne trouvent pas de solution visant à relever le niveau de l'enseignement (la mixité ne fera qu'empirer la situation) et à permettre un redémarrage de notre économie en diminuant le chômage.

La Région wallonne possède de bonnes PME qui, pour la plupart sont performantes, mais leur confinement dans ce petit pays qu'est la Belgique, ne leur permet pas de se développer, en vue d'assurer leur pérennité, dans le cadre de la mondialisation de l'économie.

Dès lors, la conclusion du professeur Baeckeland, « le réalisme politique et économique n'impose-t-il pas aux Wallons de se tourner vers la France dont ils se sentent si proches dans de multiples domaines ? » est très à propos.

Guy Bertrand

Au Nord, rien de nouveau

En ce début d'année, le déséquilibre linguistique s'accroît sur le front de l'armée (encore un peu) belge grâce à M. Pieter De Crem qui, en Flamand rusé, nomme surtout ses compatriotes aux postes d'attaché militaire dans les ambassades. Sur 24 attachés, 19 sont flamands (soit 79%). Autre chiffre décourageant : sur 33 généraux, 23 sont flamands (70%).



Enfin, si un Wallon se sent pousser une vocation d'artilleur, il devra impérativement aller en Flandre pour apprendre à tirer le canon. Le 10 février, on apprend que, furieux (mais bons Belges tout de même), MM. Denis Ducarme (MR) et André Flahaut (PS) comptent interpellier le ministre. C'est, hélas ! tout ce qu'ils peuvent faire.

DOSSIER

Inspection pédagogique des écoles francophones établies dans les communes flamandes de la périphérie bruxelloise

Tout se tient ! Voilà une vérité qu'il ne faut jamais perdre de vue quand un mandataire politique flamand aux allures patelines vous assure qu'il n'a qu'une seule idée en tête en avançant une proposition : améliorer les choses, pour vous comme pour lui. Mon œil ! Sa bonhomie, ses éclats de rire complices, son air franc et sincère qu'il accompagne souvent de tapes amicales sur votre épaule n'ont qu'un seul but : gagner votre confiance pour mieux vous duper. Oui, tout se tient : l'inspection des écoles francophones de la périphérie flamande de Bruxelles par des fonctionnaires flamands ET la scission de l'arrondissement administratif et judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Objectif commun des deux démarches : défranciser pour flamandiser.

Un exemple de cette doucereuse duplicité ? Ça tombe bien, la vie parlementaire belge vient justement de nous en fournir un, magistral. Reportons-nous à la "prestation" de Pascal Smet (SP.A), ancien ministre bruxellois et actuel ministre de l'Enseignement flamand, devant le parlement de la Communauté française le 1^{er} décembre dernier. Une première en Belgique, commente le journal *Le Soir* : un ministre d'une Communauté qui s'invite au parlement de l'autre Communauté pour expliquer sa politique ! Objet de cette "visite de courtoisie" : tenter de désamorcer la crise née de l'adoption par le parlement flamand le 21 octobre 2009 d'un décret par lequel la Communauté flamande s'approprie, à la

hussarde, l'inspection pédagogique (objectifs réorientés, programmes revus, formation continue des enseignants en néerlandais, nominations du personnel soumises à la connaissance approfondie du néerlandais, centres psycho-médico-sociaux flamands) des huit écoles fondamentales francophones établies dans les six communes dites "à facilités" de la périphérie flamande de Bruxelles.

Deux présentations des choses

Rassemblons ici quelques-unes des déclarations mielleuses à souhait débitées par le champion nordiste au cours de son plaidoyer *pro domo* devant les députés francophones et lors de diverses interviews du même tonneau accordées en d'autres lieux : «Le système de gestion de qualité flamand est offert aux écoles comme une opportunité d'amélioration dans une ambiance de respect mutuel et de respect des lois linguistiques. Ces écoles sont francophones et le resteront. Nous ne remettons pas le système des facilités en question. Nous n'allons pas inspecter les enseignants mais le fonctionnement des écoles, qui devront atteindre nos objectifs pédagogiques. Ni les enfants ni les parents ne ressentiront les effets de ce décret sur le terrain, mais c'est une question de principe : il est logique, en fonction du principe de territorialité, que la Communauté flamande inspecte les écoles situées sur son territoire et qu'elle finance. Je n'exigerai pas l'application immédiate et aveugle du décret ; les écoles auront le temps de se préparer. Les règles ne changeront pas avec les ministres ; la continuité de l'État est assurée par les fonctionnaires. Etc. » Répondant à ce fatras de tirades fort peu convaincantes, la ministre Marie-Dominique Simonet (CDH), responsable de l'Enseignement obligatoire en Communauté française, n'a pu que conclure les débats avec pertinence : «Bref, pour que rien ne change, il faut que tout change... » On ne peut mieux dire.

Après cette évocation des propos apaisants tenus par Pascal Smet devant le parlement francophone (dont on comprend la méfiance à son égard), épinglons maintenant, en guise de comparaison, quelques explications beaucoup plus nettes données par ce ministre en réponse à des

questions auxquelles il a été soumis en commission de l'Enseignement et de l'Égalité des chances du parlement flamand le 10 décembre 2009, soit quelques jours après son exposé devant le parlement de la Communauté française (traduction effectuée par mes soins à partir des minutes des séances de la commission) : «Je ne suis pas allé au parlement francophone pour négocier ni même pour justifier le décret, mais pour l'expliquer et en décrire clairement le cadre. Mon intention n'est pas d'entamer des négociations lors de contacts bilatéraux. Aucune discussion n'est possible au sujet de la langue. La législation linguistique sera appliquée. Il faut faire une distinction entre la législation linguistique en matière administrative et en matière d'enseignement. Quand le département ou l'inspecteur communique avec les écoles, cela se fait en néerlandais. Le rapport sera rédigé en néerlandais. Mais quand l'inspecteur parle à l'école avec les élèves ou les parents et éventuellement avec les enseignants — là, on peut encore en discuter — ce sera en français. Quant à la connaissance linguistique des enseignants, pas de discussion : ils doivent satisfaire à la législation linguistique et donc connaître le néerlandais. Comment le décret sera-t-il appliqué ? Nous attendons encore un peu, mais pas trop longtemps, pour voir si les écoles prennent contact avec nous. Nous attendrons encore deux semaines. À défaut, une lettre sera envoyée aux écoles disant ceci : le parlement flamand a approuvé un décret à cette date et cela signifie telle et telle chose : objectifs et programme. Etc. » Pas besoin d'être psychanalyste pour deviner les mobiles et la détermination de l'homme... Avec ce décret, la flamandisation de ces écoles est bien en marche.

Un peu d'histoire

Voyons maintenant de plus près les origines et le cheminement de ce décret qui — aucun doute là-dessus — ne va pas manquer d'être contesté juridiquement par de multiples autorités et personnes morales et physiques francophones, et levons le voile sur ce qu'il dit et sur ce qu'il cache.

La loi du 14 juillet 1932 relative au régime linguistique de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen (secondaire actuellement) énonça le principe selon lequel l'enseigne- >>>

ment se donne dans la langue de la région, reconnaissant toutefois que les enfants dont la langue maternelle ou usuelle n'est pas la langue régionale ont le droit de recevoir l'enseignement dans leur langue. Dans l'agglomération bruxelloise et les communes bilingues de la frontière linguistique, l'enseignement doit être organisé de manière à permettre à chaque enfant de le recevoir dans sa langue maternelle ou usuelle. Le bon sens même ! À cette époque, la frontière linguistique était censée évoluer au gré d'un recensement décennal. Or le recensement de 1947 révéla une nette francisation de la périphérie bruxelloise, ce qui impliquait une adaptation de la frontière linguistique. Les milieux politiques flamands s'y opposèrent jusqu'à ce qu'ils finissent par y consentir en 1954. Mais pour prévenir toute nouvelle avancée francophone (la fameuse "tache d'huile"), quelque 300 bourgmestres flamands refusèrent de procéder au recensement linguistique de 1960. Le Parlement s'inclina devant ce coup de force (non le dernier, cf. le décret flamand ci-dessus !) antidémocratique. Puis les lois linguistiques de 1962/1963 clichèrent la frontière linguistique et limitèrent à trois les conditions d'organisation de l'enseignement francophone en territoire flamand :

1. uniquement dans les communes de la périphérie bruxelloise et de la frontière linguistique qui comptaient une importante minorité francophone (30 %) lors du recensement de 1947 ;
2. uniquement pour les établissements gardiens (maternels) et primaires, pas pour les établissements secondaires ;
3. uniquement accessible aux enfants domiciliés dans la commune concernée et pour autant qu'ils démontrent que leur langue maternelle ou usuelle est le français.

Préludes à la fédéralisation de l'État, les lois linguistiques de 1963 qui, répétons-le, clichèrent la frontière linguistique, furent suivies de la révision constitutionnelle de 1970 qui créa les communautés culturelles, lesquelles reçurent la compétence de principe en matière d'enseignement. En 1989, l'enseignement fut pleinement communautarisé. Sans entrer dans les détails (sortant du cadre de cet article) des compétences communautaires, régionales et fédérales (pour rappel : en Flandre, Région et Communauté ont fusionné, alors qu'en Wallonie, les deux sont distinc-

tes), précisons que c'est l'autorité fédérale qui fut et demeure compétente pour régler l'emploi des langues dans l'enseignement de Bruxelles et des communes "à facilités". De plus, en vertu de la loi spéciale (majorité des deux tiers) du 21 juillet 1971 (relative à la compétence et au fonctionnement des conseils culturels) non abrogée et intégrée dans la loi spéciale du 8 août 1980, la Communauté flamande ne peut modifier l'inspection pédagogique des écoles francophones de la périphérie bruxelloise qu'avec l'accord de la Communauté française. Cette disposition légale a également fait l'objet de protocoles d'accords conclus dans les années 1970 et confirmés par des arrêtés ministériels (non invalidés par d'autres accords) des deux ministres nationaux de l'enseignement (le néerlandophone Willy Calwaert et le francophone Abel Dubois) affectant à la Communauté française l'inspection pédagogique des écoles francophones de la périphérie flamande de Bruxelles.

La Flandre passe en force

Travaillée par sa volonté d'affirmer haut et fort son homogénéité territoriale et linguistique (*Pascal Smet* : «*le temps de la Belgique unitaire est révolu ; la Belgique fédérale a consacré le principe de territorialité*») et attisée par la progression du français dans la périphérie flamande de Bruxellés, la Flandre profonde a décidé de reprendre la main. En janvier 2007, le député communautaire flamand *NV-A Kris Van Dijk* dépose une proposition de décret retirant à la Communauté française l'inspection pédagogique des huit écoles francophones de la périphérie flamande de Bruxelles (six écoles communales et deux écoles libres totalisant 2.800 élèves). Cette proposition passe le cap de la commission du parlement flamand en décembre 2007. À trois reprises, les francophones s'y opposent en déposant un recours en conflit d'intérêt (à l'initiative du parlement de la Communauté française, de la Cocof [assemblée des députés francophones de la Région bruxelloise] et du parlement de la Région wallonne). En vain. Chaque fois, les Flamands estiment disposer de la compétence exclusive de l'enseignement sur leur territoire. Notons que le parlement bruxellois (à majorité PS-CDH-Écolo) n'introduit pas de quatrième recours

malgré une motion dans ce sens déposée par *Didier Gosuin* (MR-FDF). *Armand De Decker* (MR), qui préside la commission du Sénat et a mené le dialogue institutionnel avec le ministre-président *Kris Peeters* (CD&V), suggère deux pistes :

1. couper court définitivement à ce genre de conflit en élargissant Bruxelles aux six communes "à facilités". Chaque Communauté y sera dès lors responsable de son propre enseignement, comme à Bruxelles ;
2. encourager les Communautés à conclure des accords de coopération. Rien n'y fait. En novembre 2008, la commission du Sénat, divisée (sept Francophones contre sept Flamands), rend un avis de carence au comité de concertation États-Régions.

Arrive la date fatidique du 21 octobre 2009. Le parlement flamand, à la seule exception de *Christian Van Eyken* (MR-FDF - Union des Francophones), unique élu francophone, adopte le décret contesté, en toute hâte et en l'absence d'inscription à l'ordre du jour, afin d'empêcher une éventuelle initiative dilatoire du parlement bruxellois. Réaction outrée immédiate et unanime du monde francophone qui considère ce vote comme illégal (puisque unilatéral) et y voit un passage en force inutile et stupide au seuil de négociations institutionnelles importantes (réclamées par la Flandre) et du règlement du délicat problème de la scission (elle aussi votée par une commission du parlement flamand) de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Marie-Dominique Simonet, sans exagération, qualifie ce vote unilatéral flamand de «*bras de fer communautaire*». Après étude du type de recours à introduire contre ce décret (suspension ou annulation ?), la ministre, suivie par les présidents des quatre partis démocratiques francophones, dépose, le 16 décembre 2009, une proposition de résolution visant à l'introduction d'un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle. Le 27 janvier 2010, le parlement de la Communauté française vote à l'unanimité le dépôt du recours en annulation. La commune de Rhode-Saint-Genèse fait de même. De leur côté, les communes de Crainhem, Wezembek-Opem, Linkebeek, Drogenbos et Wemmel ainsi que de nombreux parents, associations et enseignants optent pour le recours en suspension. >>>

Suspension et/ou annulation?

Sans entrer dans les arcanes de la procédure juridique, mentionnons simplement que le *recours en suspension* doit être introduit dans les trois mois de la date de publication du texte contesté au Moniteur belge (24 novembre 2009). Le plaignant doit apporter la preuve d'un "préjudice grave et difficilement réparable" (ce que les parents et les communes sont en mesure de démontrer, mais probablement pas la Communauté française). De plus, les communes, en introduisant le *recours en suspension*, lancent ainsi une démarche complémentaire au *recours en annulation* introduit par la Communauté française et espèrent, par le biais de cette procédure plus rapide, d'une part atténuer les craintes des parents sur l'avenir de leurs écoles d'ici à la prochaine rentrée scolaire et ainsi les dissuader d'inscrire leurs enfants dans les écoles d'autres communes, d'autre part prendre de vitesse la Communauté flamande en ne lui permettant pas de déployer son dispositif inspectoral (changement de programmes, etc.). Ajoutons que pour le FDF, le *recours en suspension* aura le mérite d'obliger la Cour constitutionnelle à se prononcer dans un bref délai, ce qui sera instructif dans le cadre du débat qui s'annonce sur le sort de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

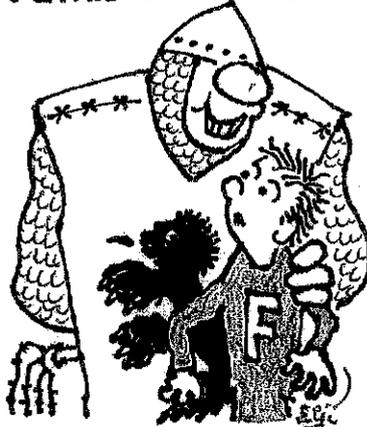
En revanche, le *recours en annulation* doit être introduit dans les six mois de la publication du texte contesté, ce qui laisse un peu plus de temps pour affiner son argumentation. Pour l'avocat conseil de la Communauté française, les chances d'aboutir d'un recours en suspension ne sont pas établies car il est exceptionnel que la Cour constitutionnelle suspende une norme législative. De plus, cet avocat aurait sans doute du mal à démontrer le "préjudice grave et difficilement réparable" causé à la Communauté française elle-même. Enfin, la procédure du *recours en annulation* lui permettra de répliquer aux arguments flamands en avançant plus d'un avis, ce que ne permet pas la procédure du *recours en suspension*.

Et maintenant ?

En attendant les arrêts de la Cour constitutionnelle, il n'est pas interdit de revenir sur quelques arguments

des parties en cause. Pourquoi la Flandre tient-elle tant à ce décret ? Considérant que la Belgique est passée d'un État unitaire à un État fédéral, une large part de l'opinion flamande estime unilatéralement que la Communauté flamande n'est plus tenue au respect de règles édictées dans le régime administratif antérieur en matière de politique culturelle. Aux yeux des autorités flamandes, ce décret qu'elles qualifient d'"interprétatif" est la seule manière dont elles disposent pour solliciter un arrêt de la Cour constitutionnelle, laquelle sera appelée à trancher le conflit de compétences avec la Communauté française. Car d'une part, le Conseil d'État a refusé de se prononcer et, d'autre part, les discussions menées pendant deux ans avec la ministre Marie Arena (PS) n'ont pas fait évoluer les choses dans le sens voulu par la Flandre.

DIS UNE FOIS :
J'ÉTAIS UN FRANCOPHONE



Du côté francophone, quelques propositions sont sur la table pour sortir de l'impasse, allant de la volonté de négocier — (signature par les deux ministres d'un protocole d'accord reprenant "le meilleur de chacun de nos enseignements" ; création d'une inspection néerlandophone opérant conjointement à l'inspection francophone existante ; modification de la loi de financement de 1989 dans le sens du transfert à la Communauté française des fonds fédéraux destinés aux écoles francophones des communes "à facilités") — à l'extension pure et simple des compétences de la Communauté française sur les écoles de ces six communes. Notons que cette extension de compétences était un élément essentiel des accords sur Bruxelles-Hal-Vilvorde négociés sous le gouvernement Verhofstadt le 10 mai 2005 et refusé par *Spirit*, parte-

naire nationaliste flamand, disparu depuis lors, du SP.A. Mais cette dernière mesure serait sans doute difficile à mettre en œuvre puisqu'elle nécessiterait une révision de l'article 127 de la Constitution relative à la compétence territoriale des Communautés.

Avant de conclure, revenons un moment sur l'affirmation qui termine le premier paragraphe de cet article et qui pourrait étonner nos lecteurs. Qu'on ne s'y trompe pas ! Aux yeux de l'autorité flamande, il s'agit bien de défranciser pour "flamandiser" et non pour "reflamandiser" les écoles qui auraient été perdues par la Flandre au profit de l'enseignement en français, ce qui somme toute se comprendrait. Souvenons-nous (ou apprenons-le) que les écoles en question, et beaucoup d'autres établies en Flandre, dispensaient, depuis une époque parfois très lointaine, un enseignement en français offrant aux jeunes Flamands l'accès précoce à la vaste culture française. Citons, sans prétendre à l'exhaustivité, les communes de Hal, Vilvorde, Leeuw-Saint-Pierre, Tervueren, Grand-Bigard, Crainhem, Wemmel, Rhode-Saint-Genèse, sans parler de grandes villes comme Gand, Anvers ou Bruges.

Signalons enfin, pour démentir un canard lancé tous azimuts par les médias et les responsables flamands, que ce n'est pas la Communauté flamande qui entretient de ses deniers les huit écoles francophones des six communes flamandes "à facilités". Ces 2.800 élèves — qui sont bien des citoyens de Flandre — sont comptabilisés parmi l'ensemble des élèves flamands entrant en ligne de compte pour déterminer la part de subventions attribuées à la Communauté flamande par l'État fédéral. Ce qui veut dire — pour être bien clair — que la Communauté flamande n'est que l'intermédiaire entre l'État, dispensateur de la dotation fédérale, et les six communes en question. Il en va d'ailleurs de même en Wallonie, précisément au *Broeders Maristen Instituut* de Mouscron, école flamande subventionnée par la dotation de l'État transitant par la Communauté française et inspectée... par la Communauté flamande sans que quiconque, en Wallonie, y trouve à redire. À méditer par nos "amis" flamands...

Affaire à suivre.

Pierre Mélot

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

Qu'est-ce que la Francophonie ?

Pierre Bertrand, sénateur honoraire

Pour la plupart des francophones, même de langue maternelle, la Francophonie apparaît comme une sorte de nébuleuse lointaine, arcane sympathique mais réservée aux initiés, dont les rouages restent très mystérieux. Voici quarante ans (Niamey-1970), naissait l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), base initiale d'une solidarité francophone, dont l'action diffuse se trouva souvent paralysée par les confusions nées de sa direction collégiale. C'est le premier Sommet de Paris (1986) qui rationalisa les institutions multilatérales de la Francophonie, en les coiffant d'un comité chargé de veiller à l'application des décisions prises, préparant en outre les Sommets suivants. Cinq réformes essentielles interviendront jusqu'en 1997, successivement aux Sommets de Québec, Dakar, Chaillot, Maurice, Cotonou et Hanoï. C'est en 2000 à Bamako (Niger) que des structures nouvelles sont adoptées, qui vont se roder pendant cinq ans, jusqu'à la Charte d'Antananarivo (Madagascar) en novembre 2005.

Ainsi, l'Organisation internationale de la Francophonie devient l'institution unique, reconnue juridiquement comme personne morale de droit public, avec une compétence correspondante. Un Secrétaire général assume la charge de faire fonctionner les deux branches de l'action francophone : le volet politique et le volet de la coopération multilatérale, celle-ci avec l'assistance d'un administrateur. L'unité de la Francophonie se trouve enfin réalisée. L'harmonie interne et universelle, qu'elle veut établir de son mieux, implique la démocratie, l'État de droit et les droits de l'Homme. Ceci entraîne l'égalité et le

respect des cultures, le droit à la différence, le libre-échange culturel.

L'influence collective des 68 États membres est ressentie dans les instances internationales, pour le plus grand bien de tous.

Pour agir efficacement, il faut des règles adéquates et des instances appropriées.

Le Sommet réunit tous les deux ans les chefs d'État et de gouvernement "ayant le français en partage". Il définit les orientations de la Francophonie et élit le Secrétaire général.

La Conférence ministérielle comprend tous les membres du Sommet, représentés par un ministre. Elle fixe de façon continue l'action multilatérale francophone.

Le Conseil permanent de la Francophonie assume une mission de gestion. Il réunit les représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement, sous la présidence du Secrétaire général.

L'Assemblée parlementaire, consultative, regroupe les élus choisis dans les pays membres reconnus comme États de droit. D'autres opé-

rateurs, sous l'autorité du Secrétaire général, contribuent à se rapprocher des objectifs convenus lors des Sommets, ainsi l'Agence universitaire de la Francophonie, TV 5, l'université Senghor d'Alexandrie, l'association des maires francophones. Le rôle de toutes les instances vise à promouvoir la langue française, la diversité culturelle et linguistique, la paix, la démocratie, les droits de l'Homme, l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, la coopération au service du développement durable, la solidarité.

Ce sont là les ambitions de la Francophonie d'aujourd'hui qui a su renouveler et adapter, en quarante ans, ses institutions et ses programmes.

L'intérêt qu'elle suscite a entraîné à ce jour l'adhésion sur les cinq Continents de 55 États et gouvernements auxquels se joignent 13 États observateurs, soit un total de 68 membres. Leur influence collective est ressentie dans les instances internationales, pour le plus grand bien de tous.

Voici trente ans, Léopold Sedar Senghor soulignait déjà l'évolution des esprits, réclamant le respect des valeurs que la Francophonie a faites siennes : humanisme et universalisme.

Si son message a été entendu, il reste à le faire connaître.

Source : *La Francophonie dans le monde, 2006-2007*. Rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Solutions du jeu de la p.10:
1 - C ; 2 - C ; 3 - B ; 4 - A ;
5 - B.

LA NOUVELLE  WALLONIE LIBRE

Stop ou encore ?

The cost of non-Belgium, la valeur ajoutée de la Belgique ? Faisons un peu les comptes : un gouvernement plus démuné que jamais de la capacité de gouverner. Des affaires politico-financières malodorantes. Des finances en déroute. Des entreprises qui se font la malle pour mettre au chaud leur tirelire dans des pays de serfs et de coolies. La sécurité lacérée par quartiers entiers dans les villes. Des prisons qui débordent, malgré l'impunité des prétendus petits délinquants. Des grouillements de l'immigration clandestine, vecteur de misère quand ce n'est pas pire. Des administrations à l'efficacité inversement proportionnelle à leur politisation. Des services publics en peau de chagrin. Des moisissures apparaissent sur les hermines d'une justice par ailleurs accablée de pénuries. L'unique avion de transport de la Force aérienne défilant dans des pannes à répétition. Des sauveteurs contraints de quitter Haïti parce que leurs chiens y ont eu trop chaud. Un peu partout, en somme, la pagaille, la scandale, des politiciens trop longtemps en place et scotchés au ministère de la parole au lieu d'être aux manettes de l'action. Encore heureux que Mme Justine Hénin joue de la raquette en artiste pour consoler nos belgicains en manque de fétiches !

Autant dire que la valeur ajoutée de la Belgique est un pavillon qui ne couvre aucune marchandise tangible. Le coût de la Belgique, en revanche, se fait de plus en plus lourd pour la Wallonie et Bruxelles. N'y incluerait-on même pas les outrages immatériels qui ont fini par arracher un soupir de tristesse à un aussi bon Belge que le ministre-président Demotte, il est pénible de voir les Flamands accaparer les postes stratégiques du royaume et s'en servir pour nous river à des politiques conçues par eux et pour eux. Par malchance, le seul Wallon qui pourrait un peu redresser la barre gouvernementale, j'ai nommé M. Reynders, gère si mal le ministère des Finances que l'on aurait du mal à dresser un bouclier entre lui et les flèches que lui décochent les bonnes gens du Nord. Le péril grandit autour de Bruxelles que la Flandre veut "cogérer" avec la Wallonie en attendant de l'ingérer. Que font les partis francophones ? Ils demandent certes l'extension de la Région centrale à sa périphérie, mais comment l'obtenir diraient-ils sous le régime belge ? Regardez-les brandir en gémissant la convention européenne sur les minorités et pleurez de pitié devant ce palladium de papier mâché.

À la Poste, dans les chemins de fer, où nous sommes depuis longtemps lésés par des partages léonins, nous perdons des places, des crédits, des équipements, avec en prime un service toujours moindre, un désordre plus patent et des accidents à répétition. En France, les innombrables retards de nos trains auraient suscité la révocation des responsables, mais ceux d'ici sont des créatures des grands partis, on n'y touche pas ! Silence évidem-

ment dans les conseils d'administration ou alors cette faible antienne : c'est la faute à l'Europe qui libéralise à tour de bras. Qui a voulu cette Europe-là devenir un des moteurs auxiliaires de la pensée unique ? Et qui essaie de l'amender ? Je me demande parfois comment le PS ose encore s'appeler socialiste. Notez que cela m'est égal : il peut bien s'appeler comme il veut. Ce qui est fâcheux, c'est que ses compulsions europhiliques contredisent du tout au tout les annonces de ses proclamations. Pas la peine de s'attarder sur le CDh : dès lors que l'on ne le prive pas de sa petite place au guichet et que l'on ne touche pas aux intérêts de l'Église catholique, il ne vient de lui que le ronronnement de ce qu'il appelle son humanisme. Le MR ? Ah, celui-là pourrait bien être le premier parti traditionnel à se disloquer. Non certes que l'on s'y batte pour des idées, mais la succession pas trop lointaine de M. Reynders y allume des querelles de caciques et ses ajustements doctrinaux, plus vertueux qu'opératoires, n'évacuent pas le ferment de ses divisions. Rendez-vous à la prochaine crise communautaire.

Voilà le Système belge. La Flandre, du moins, tient en réserve des alternatives et des relèves. On n'en voit pas, ou pas encore, dans la Communauté française. M. Olivier Maingain est bien le pire produit de cet immobilisme crispé et, cela va sans dire, sans perspective. Il récusé avec horreur le confédéralisme qui va prendre forme malgré lui — ou peut-être avec lui, car on le contente vite en lui remplissant sa gamelle. Et comment appelle-t-il le séparatisme ? Le chaos. Donc la perte de ses revenus, c'est pour lui la fin du monde. Aussi croqueuse, mais plus intelligente, Mme Spaak prédit, elle, — oh, avec regret — la fin du fédéralisme. Tel est l'homme qui a le dessein de propulser le FDF en Wallonie. Il n'est évidemment pas pire que M. Michel ; il a même un vague instinct de la défense de la francophonie. Mais comme enzyme du renouveau, on peut penser à mieux, ou, pour être plus précis, on le doit.

Nul ne peut dire si l'armistice communautaire auquel se résigne la NVA, durera vraiment jusqu'aux élections législatives. Quoi qu'en prétendent les partocrates fixés sur ce qu'ils croient être les vrais-problèmes-des-gens, les maux économiques et budgétaires recèlent eux aussi l'antagonisme flamando-francophone. Or, ils ont beau noircir de priorités les agendas ministériels, ils ne seront pas guéris par les vieilles pharmacopées, ni par la réapparition, toujours hypothétique, de la croissance. Hélas ! n'attendons pas du Système qu'il rompe une lance avec la Commission européenne ou la Banque centrale de Francfort, qu'il renie le pacte informel de stabilité monétaire collé comme un chancre au traité de Maastricht, qu'il demande à la Banque nationale (que les maastrichtiens ont rendue indépendante) de nous soulager en vendant une partie de son or au fabuleux cours actuel de ce métal, qu'il supprime ou fusionne des établissements publics faisant double emploi quand ils ne sont pas parasitaires, qu'il jette au rebut une nouvelle fournée d'intercommunales, qu'il revole de fond en comble les structures et les méthodes administratives, qu'il mette fin aux privilèges et à l'opacité des fabriques d'église (on n'ose même pas suggérer qu'il laïcise vraiment l'État), qu'il efface les subsides des sectes dites droits-de-l'hommes, qu'il réduise le nombre des mandats politiques, etc., etc. Il y a dans tout cela, pour n'importe quel observateur moyennement avisé, de vastes gisements potentiels d'épargne et de redéploiements dans une plus grande qualité de la gestion publique. >>>

Mais que de prébendes abolies, que de transparence dans des zones dont l'ombre ménage trop de convenances, que de cadeaux en moins pour appâter l'électeur hésitant ou gratifier le client fidèle ! Décidément, il n'est pas réaliste d'espérer que le régime se régénère de l'intérieur. Comme la IV^e République, c'est une secousse extérieure à lui qui l'abattra. Et d'où viendrait-elle, sinon de ce communautaire aussi inexpuisable que le rhinocéros dans la célèbre pièce d'Ionesco ?

La Flandre a raison d'attacher urgence et importance aux questions institutionnelles, car, à bien y regarder, elles enrobent tout le reste. Elle met beaucoup du sien à ne pas les laisser oublier et elle n'a jamais supporté qu'on lui dise non trop longtemps. Nos belgicains peuvent s'en désoler. Pas ceux qui ont quelque souci de l'avenir de la Wallonie et de Bruxelles. Si douloureuses que soient les piqûres de rappel, elles nous empêchent d'oublier qui nous sommes et ce dont nous avons besoin. Il est des naïfs pour croire que les répliques du séisme financier vont détourner l'attention de la question des nationalités dans le royaume.

Attendons-nous plutôt au contraire. Les balafres qui commencent à strier le beau visage industriel de la Flandre vont stimuler son âpreté au gain. La Wallonie lui apparaîtra plus encore comme un boulet qui entrave son accomplissement. Les désordres ethniques de Bruxelles lui suggèrent déjà de nouvelles tactiques d'infiltration. Oui, en vérité, Mme Spaak a raison de se faire du souci pour son cher royaume.

Mais les patriotes wallons seraient aveugles s'ils ne tiraient pas la leçon des événements. Ils ne rallieront pas les masses à la cause de notre émancipation s'ils plantent dans les empyrées de l'idéal en laissant à leurs adversaires le terrain économique et sociétal où les maîtres du Système sont profondément embourbés. Les échecs récents et répétés de quelques modestes tentatives électorales devraient compléter la démonstration. J'ai fatigué certains militants de mérite en le leur répétant. Je ne saurais pourtant mieux servir notre patrie qu'en revenant à la charge.

Jacques Rogissart

La situation politique au jour le jour

La fin de l'année 2009 est marquée par une vive querelle entre la Région flamande et la ministre régionale bruxelloise de l'environnement Évelyne Huytebroeck (Écolo). Le 8 décembre, la station d'épuration du nord de la capitale, gérée par la société privée Aquiris (déjà en litige financier avec la Région) a été fermée avec, pour effet, une énorme pollution de la Senne, du Rupel et de l'Escaut, arrosant le sol sacré de la Flandre. Mme Huytebroeck a mis un certain temps à réagir et, non sans inconscience, est partie pour Copenhague afin d'assister à la conférence internationale sur le réchauffement climatique. Elle jure s'être fait tenir au courant, mais le retentissement de l'affaire l'a obligée à revenir à son ministère, d'où elle s'est mise à accuser et son prédécesseur Didier Gosuin (FDF) qui aurait mal négocié le contrat avec Aquiris, et cette société qui essaierait d'exercer un "chantage environnemental" pour gagner davantage. La Flandre donne tout de suite un ton communautaire à la polémique, mais surtout la ministre est critiquée au sein même de sa majorité. La station est remise en activité le 19 décembre, conséquence d'un jugement en référé obtenu par la Région flamande, mais il faut indemniser pour les dégâts. Qui doit payer ?

L'incident montre une fois de plus le manque d'expertise des dirigeants verts, plus habiles à disserter sur les maux planétaires qu'à résoudre, surtout dans l'urgence, des problèmes concrets.

Et cela continue ! La Flandre refuse la main tendue par Mme Huytebroeck et attaque en justice la Région bruxelloise et Aquiris. La naïve Mme Sarah Turine, copatronne d'Écolo, déclare avec raison qu'il y a là un conflit communautaire. Que n'a-t-elle pas dit là ! Elle fâche *Groen !*, le parti frère. Elle est aussitôt désavouée par M. Javaux qui s'empresse de faire des excuses à ses amis nordistes.

■ **21 décembre** — Les francophones s'avisent de la publication par la *Flanders House* de New York d'une carte représentant Bruxelles au milieu de la Flandre (c'est freudien) et la Wallonie réunie à la France. Leurs partis ont le manque d'esprit de s'en indigner.

Les débris de *Spirit*, alias les *Vlaams Progressieven*, s'agrègent à *Groen !*. Le ver flamant se glisse donc dans le panier des Verts nordistes.

■ **24 décembre** — Discours de Noël du roi. Soporifique comme d'habitude. On y entend le couplet classique à la gloire de l'Europophilie (cela fait partie du credo belge) et, en cette occasion, de M. Van Rompuy. Aussi, un hommage appuyé au père Damien — bonjour la neutralité religieuse du sommet de l'État !

■ **4 janvier** — Frémissement d'espoir chez les belgicains. En termes alambiqués, M. Leterme déclare à la RTBF qu'il faut trouver une solution au problème de BHV et qu'il ne sera peut-être pas nécessaire de

scinder l'arrondissement.

Le ministre-président Demotte effectue une démarche un peu ridicule auprès de Kris Peeters, son collègue flamand, pour se plaindre de la carte émise par la *Flanders House* de New York. Enfin, si l'incident a pu le radicaliser, il y aura du bonheur chez nous ! Il dit d'ailleurs s'attendre à "une prochaine résurgence" (*sic*).

■ **8 janvier** — La NVA réclame la démission du ministre fédéral des Pensions Michel Daerden au motif que l'illustre éthylique liégeois aurait exposé, en état d'ébriété manifeste, les intentions de son département devant le Sénat. Son discours était pourtant en néerlandais, mais on ne manque pas de respect aux représentants du peuple-maître ! Le président de l'assemblée dite haute, M. Armand De Decker (MR), essaie d'arranger les choses : le ministre, selon lui, n'était pas ivre, mais "dans son état habituel". Tout le monde a raison.

■ **9 janvier** — Tandis que le ministre-président flamand repart à l'offensive sur BHV, le président Elio Di Rupo s'efforce plus que jamais de circonscrire le débat politique au domaine socio-économique. Dans *Le Soir*, il avoue quand même que le problème de BHV est très important pour Bruxelles et la Wallonie. Il faut le résoudre, sinon "ce serait le chaos pour le pays" (Ndlr : il s'agit de sa *België*). Comment ? Motus, évidemment. Pour quand ? Avant Pâques. Ça, c'est >>>

une information.

À la grande joie des politiciens francophones, M. Leterme rejette, lui aussi, les affaires institutionnelles au second plan. Il veut par contre un "fédéralisme de coopération" associant le fédéral aux Régions, afin de mieux juguler la crise.

Message reçu 5 sur 5 par la NVA que le Premier ministre juge irresponsable, accusation qualifiée de "grotesque" par M. Bart De Wever. Bien qu'en colère, il admet qu'on ne pourra plus parler de grande réforme de l'État avant 2011 et dénonce la défaillance des autres formations flamandes. Il a beau jeu de rappeler les fracassants propos du Premier ministre avant sa belgification. Avertissement : il n'y aura plus de cartel entre la NVA et le CD&V.

■ **11 janvier** — Sale journée pour Mme Huytebroeck. M. Gosuin démontre irréfutablement qu'elle a tenté de dissimuler des documents sur son différend avec Aquiris et qu'elle a menti en diverses circonstances. En outre, il est manifeste qu'elle a mal géré le dossier de la station d'épuration.

■ **14 janvier** — Ça remue beaucoup dans les administrations. L'ancien ministre libéral flamand Guido De Padt devient commissaire du gouvernement dans des conditions de légalité douteuse, avec pour mission (bien payée) d'ausculter l'autorité fédérale. Un autre Flamand, M. Hans D'Hondt, ancien chef de cabinet de M. Leterme, va diriger le Service public fédéral des Finances.

■ **18 janvier** — Le pape nomme l'évêque de Namur, André-Mutien Léonard, archevêque de Malines-Bruxelles, donc primat de Belgique. Contrairement à son prédécesseur, le consensuel Godfried Danneels, le promu est un doctrinaire de choc en qui les partisans d'une vraie laïcité de l'État trouveront un adversaire acharné. Aussi est-il loin de faire l'unanimité dans la communauté catholique, même francophone. En tout cas, il n'aura pas la main sur l'UCL et les autres facultés catholiques wallonnes, groupées dans l'Académie-Louvain ; elles ont décidé, avec l'accord de Mgr Danneels, de ne plus avoir de pouvoir organisateur épiscopal.

■ **19 janvier** — Ça barde pour Daerden & Son ! Le parquet entend enquêter sur les pratiques du bureau DC-Co, gagne-pain de Frédéric. Le

PS, et notamment son président Di Rupo, défendent mollement la cause de Papa et de son fiston. Le ministre des Pensions, lui, reste serein et assure qu'il sortira blanchi de l'enquête judiciaire. On verra.

■ **21 janvier** — General Motors officialise la fermeture de l'usine Opel d'Anvers. C'est un séisme grave pour l'économie flamande qui a longtemps tiré sa force d'expansion de son attractivité pour les multinationales, assaisonnée d'un libéralisme inoxydable (voir p. 12).

Réunion ministérielle wallo-bruxelloise pour faire entrer Bruxelles dans le 2^e plan Marshall. Parmi les problèmes réglés, citons la possibilité pour les entreprises de la capitale de participer aux appels à projets des pôles de compétitivité.

■ **24 janvier** — Le FDF se réunit en "forum". Désormais, son sigle ne signifie plus "Front des Francophones", mais "Fédéralistes, Démocrates, Francophones". Le président Maingain explique : le mot "Front" est désuet et "Fédéralistes" signifie lutte contre le séparatisme. Même refus du confédéralisme. Faut-il créditer M. Maingain d'un mensonge tactique ? Certains naïfs le croient encore. À un tel degré d'idiotie, nous ne pouvons rien pour eux.

■ **25 janvier** — Le MR adopte un manifeste, dit de "refondation" (?), dû à M. Richard Miller. Son but : infléchir la tendance droitiste voulue par M. Reynders. On y lit même que "le capitalisme n'est pas synonyme de libéralisme". C'est plus prudent après la crise financière. On y entrevoit aussi un zeste de laïcité et, plus nette, la volonté d'élargir Bruxelles aux six communes à facilités.

■ **26 janvier** — M. Albert Deux présente ses vœux aux corps constitués en prononçant un éloge inepte des qualités du Belge idéal, dont l'ouverture à la culture des autres (on appréciera à Fouron et dans la périphérie bruxelloise). Et d'en citer quelques spécimens : presque tous des Flamands.

■ **29 janvier** — La crise aigrit le climat social et, naturellement, le gouvernement, avec ses vieux schémas et sa coalition hétéroclite, est incapable d'y apporter une réponse véridique. Il attend aussi que M. Obama le fasse pour tout le monde occidental. Les syndicats font défiler une grande manifestation pour l'emploi.

Les patrons protestent contre les critiques dont ils font l'objet et demandent que l'on "les laisse entreprendre". Mais qu'attendent-ils, sinon une impulsion publique ?

■ **30 janvier** — Une des icônes du FDF, Mme Antoinette Spaak annonce qu'elle quitte le Parlement bruxellois où elle exerçait son dernier mandat politique. Toute à ses fantasmagories belgicains, elle confie au *Soir* qu'elle regrette le temps "où l'on se respectait" en Belgique (Ndlr : mais où la Wallonie était bafouée). Elle se déclare inquiète pour l'avenir du fédéralisme. Voilà qui nous fait plaisir !

■ **1^{er} février** — Après des incidents graves à Anderlecht, on se rend enfin compte de la gravité du problème de l'insécurité à Bruxelles (le fera-t-on un jour pour les villes wallonnes, malgré la censure PS-CDH-Écolo ?). La police, à bout de patience, réclame la "tolérance zéro". Les Flamands profitent de l'occasion pour proposer que les zones de police de la capitale soient fusionnées dans une entité unique à gérer par la Flandre et la Wallonie. Unanimes, les partis francophones éventent cette ruse cousue de fil blanc.

■ **3 février** — Manifestation des policiers à Bruxelles pour protester contre l'impunité de fait des voyous. Ils obtiennent du ministre de la Justice Stefaan De Clerck la promesse que leurs agresseurs encourront des peines aggravées (mais les exécuteront-ils ?). Sur l'essentiel de leurs revendications (plus d'effectifs, de matériel et de places en prison), c'est le silence. Ils annoncent pour bientôt une grève nationale.

■ **7 février** — M. Leterme, qui ne sait plus où donner de la tête, reçoit le ministre-président Picqué et le bourgmestre bruxellois pour parler de la sécurité. On se met d'accord sur quelques promesses, insuffisantes au regard de la situation et dont on ne jurerait pas qu'elles seront tenues. D'autre part, le même adjure les partenaires sociaux de s'entendre en les avertissant qu'il n'a plus d'huile financière à mettre dans les rouages. En ce domaine, comme dans les autres, le mal belge sévit.

■ **11 février** — Pauvre Wallonie ! M. Demotte se prosterne aux pieds de M. Leterme, devant le nouveau tabernacle du "fédéralisme de coopération" et avec le cantique "priorité au >>>

social". On sait comment la Flandre a toujours coopéré avec nous sur ce terrain-là... mais M. Demotte a la foi du charbonnier belge.

■ **12 février** — Dans le journal parisien *Le Monde*, le Heer Verhofstadt, présentement président de l'Alliance des démocrates et des libéraux au Parlement européen, ose écrire qu'«il y a quelque chose de pourri en République française». Il en a au dialogue sur l'identité nationale lancé par le gouvernement Fillon. On peut en penser ce que l'on veut, mais on voit bien ce qui gêne le très europhilique ex-

leider du VLD "ouvert" : la « *crispation sur les symboles nationaux* » qui ne fait aucune place à l'Europe néolibérale et qui en constitue même l'efficacité antidote. Il dit aimer la France, mais en donne une image qui n'a rien de sexy : « *une vieille nation frileuse, plus occupée à ressasser les échecs du passé qu'à préparer ses succès de demain* ». Remercions-le de nous aider à faire comprendre à nos frères de l'Hexagone les bons sentiments des Flamands à leur égard.

■ **17 février** — Dans *Le Soir*, Luc Rosenzweig, ancien correspondant

du *Monde* à Bruxelles, vole dans les plumes de Verhofstadt, « *celui qui a une tête de grand Duduche à la Cabu* ». Que visait-il ? Rien moins que la notoriété à l'échelle de l'Europe ! Et là, c'est raté. Et de renvoyer notre Guitou à sa condition de citoyen d'une Région volontiers tentée « *de flamandiser au Kärcher* » les étrangers vivant sur son sol.

Grotesque de chanter *La Marseillaise* ? Qu'il se demande plutôt pourquoi beaucoup de ses compatriotes ne chantent jamais *La Brabançonne*. Bonne question en effet. À suivre...



VU DE FLANDRE

L'insécurité à Bruxelles : une hystérie calculée

On se souviendra de l'effervescence politique causée, fin janvier et début février, par la situation de la sécurité à Bruxelles, qui a inspiré aux responsables politiques et aux médias flamands des descriptions apocalyptiques et des commentaires plus virulents les uns que les autres. Il pourrait paraître étonnant que tous, sans exception, proposent une recette miracle : la fusion des zones de police. À moins d'avoir l'esprit ankylosé par l'angélisme, on ne saurait nier que, dans pas mal de quartiers bruxellois, la sécurité laisse grandement à désirer et qu'il est urgent de s'attaquer au problème.

Certes. Mais il faut toujours se méfier de l'apparent bon sens des recettes proposées à l'unisson par les médias et les responsables politiques du Nord et se demander si, derrière ce bel unanimité, ne se dissimulent pas des arrière-pensées communautaires. Que pourrait donc cacher ce déferlement de mâles déclarations et de reproches adressés aux bourgmestres bruxellois ? Pourquoi la fusion des zones de police serait-elle l'antidote à tous les maux de la capitale ?

Quand on se rappelle que la participation à la gestion de Bruxelles est une obsession collective chez nos voisins du Nord, ces propositions prennent une tout autre dimension. Aujourd'hui, les zones de police sont placées sous l'autorité des bourgmestres qui, faut-il le préciser, sont tous francophones. En d'autres termes, la gestion de la sécurité à Bruxelles échappe complètement aux Flamands. Or, si les zones de police étaient fusionnées, il en irait tout autrement : la sécurité deviendrait une compétence du gouvernement bruxellois, où il y a parité entre francophones et Flamands.

Ce qu'on ne peut obtenir en entrant par la porte du suffrage universel, on tente de l'obtenir en passant par la fenêtre.

Si la presse francophone a pu, comme d'habitude, montrer une certaine compréhension pour les thèses flamandes, il faut rendre justice aux responsables politiques francophones : ils ne se sont pas laissés prendre à cette manœuvre cousue de fil blanc.

Les quelques extraits ci-après d'un éditorial paru début février dans *De Standaard* illustrent bien l'état d'esprit qui régnait en Flandre début février : indignation devant le déni des francophones qui s'arc-boutent sur leurs privilèges et refusent de céder des compétences à la Flandre, alors que Bruxelles est sa capitale et réclame davantage de moyens financiers.

« *Il semblerait que les responsables politiques flamands et francophones parlent de deux villes différentes. Hier, on pouvait craindre qu'on ne trouve pas d'accord sur la manière de répondre au problème. Aujourd'hui, la situation paraît plus grave encore : il n'y a même pas d'accord sur les problèmes.*

Du côté flamand, on trouve, de manière assez unanime, que la mesure est comble, que les symptômes de déraillement d'une partie de la société bruxelloise sont intolérables et qu'il faut intervenir sans plus tarder. Intervenir dans les structures de la police et dans le fonctionnement de la justice. Agir contre la grande délinquance et la petite délinquance, qui, de par sa fréquence, devient de la grande délinquance. (...)

Les responsables politiques et les médias francophones, en revanche, ne voient guère de problèmes. [Les incidents de ces derniers jours] ne sont tout de même pas si inhabituels dans une grande ville. Les Flamands voient toujours Bruxelles d'un œil hostile. Leurs responsables politiques amplifient les choses pour faire avancer leurs revendications. Une seule zone de police ? Pas besoin ! La police doit être proche des citoyens, non ? Des zones de non-droit ? Jamais entendu parler ! Le seul problème est le manque d'agents et le manque d'argent. Surtout le manque d'argent. Et les Flamands ne veulent pas en donner.

On voit resurgir le vieux chantage flamand : puisque je vous donne de l'argent, vous devez me donner des pouvoirs. Et si vous voulez plus d'argent, vous devez me donner plus de pouvoirs.

>>>

Même son de cloche chez Louis Tobback, bourgmestre de Louvain, ancien ministre des Affaires intérieures et ancien président du parti socialiste flamand. Voici, en substance, quelques extraits de ce qu'il déclarait, début février, à une chaîne de télévision flamande, KanaalZ. «*Le nœud du problème de Bruxelles, ce sont les structures de la ville, divisée en dix-neuf baronnies, et la mentalité des Bruxellois, qui disent aux Flamands : "Donnez-nous de l'argent et taisez-vous."*

Pourquoi les responsables politiques francophones sont-ils opposés à la création d'une zone de police unique ? Parce qu'ils y voient les prémices d'une fusion des communes, à laquelle ils sont farouchement opposés.

Les francophones se réfugient derrière l'argument de la démocratie pour refuser aux Flamands d'intervenir dans les affaires bruxelloises. Or, les Flamands doivent avoir leur mot à dire à Bruxelles, parce que Bruxelles est leur capitale».

La belle pétition de principe que voilà : Bruxelles ne devrait pas être la capitale de la Flandre. On objectera qu'elle est quand même la capitale du pays dont fait partie la Flandre. Assurément. Mais les Bourguignons et les Auvergnats cogèrent-ils Paris parce que Paris est leur capitale ?

JFR

À propos de la catastrophe ferroviaire de Hal : Rudy Demotte, ministre-président du gouvernement wallon : **"Un drame qui touche la Flandre et la Wallonie, tout le pays."**

Son homologue flamand, Kris Peeters : **"Un jour noir pour la Flandre."**

Les familles des victimes wallonnes ainsi niées apprécieront.



ÉPINGLE DANS LA PRESSE

Bus boudés

Le 4 janvier, on apprend que les transports en commun wallons (TEC) n'assureront plus, faute de rentabilité, le transport des chômeurs wallons vers la Flandre. Les trois lignes, mises sur pied en Hainaut occidental à la demande des Régions flamande et wallonne en novembre 2008, n'avaient pas assez de clients. Cette suppression entraîne *ipso facto* l'annulation des deux projets similaires dans la province de Liège. Le fédéralisme de coopération, tant vanté par Leterme II, a déjà du plomb dans l'aile.

Une place en or

Le 15 janvier, sur proposition du Liégeois Didier Reynders, ministre des Finances, le conseil des ministres bombarde le chef de cabinet d'Yves Leterme, Hans D'Hondt, président du comité de direction du service fédéral des finances. «*Un poste, affirme Le Soir (16-17.01), taillé sur mesure pour lui.*

Sans nier les qualités professionnelles du sieur D'Hondt, seul candidat reçu par le SELOR (bureau de sélection des hauts fonctionnaires fédéraux), certains s'émeuvent de voir la parité linguistique encore piétinée. On s'attend, dit Dirk Vanoverbeke, à «*une salve de recours en suspension*» de la part des candidats évincés. Suite au prochain numéro... En bref, sur 14 "patrons" des grands services fédéraux, seuls 5 sont oc-

cupés par des francophones. C'est pas beau l'égalité à la flamande ?



Optimisme béat

Gilles Vanden Burre, président du comité de direction de B Plus, exulte dans *La Libre* (06.01) : la Belgique fédérale va renaître et connaîtra même des lendemains qui chanteront ! La preuve : une jeune génération, dite "Pax belgica", arrive dans le landerneau politique et est «*de plus en plus sensible au plaidoyer fédéraliste (et) à l'apaisement communautaire* ».



Point de vue à opposer à celui d'Eric Van Rompuy (*Le Vif/Express*, 20.11.09) pour qui «*ce genre de stratégie "feutrée"* (celle de Bart De Wever) *pour le séparatisme rend le climat*

tel que tous ceux qui osent encore, en Flandre, parler de négociation communautaire passent déjà pour des traîtres». Ou encore à l'opinion de Jan De Troyer : «*À force de se sentir dupés, une majorité de Flamands finiront sans doute par se rallier entièrement aux thèses séparatistes*». Optimisme contre réalisme, qui l'emportera ?

Les Bruegel et le communautaire

La famille royale de Belgique serait-elle presque sur la paille ? Certains esprits mal tournés pourraient le croire lorsque, le 20 janvier, la presse divulgue l'intention des "royaux" de vendre une part de leur héritage, venu en droite ligne de Léopold Ier. Il s'agit de 4 tableaux du XVII^e siècle, signés Bruegel (en fait, par deux descendants de Bruegel l'Ancien), proposés à la vente à Londres le 27 janvier. C'est notre patrimoine, dit-on au Palais, et nous en disposons selon notre bon plaisir. Réaction au quart de tour de la très républicaine NVA «*qui estime que ces biens appartiennent à l'État et que la famille royale a le devoir moral de conserver les œuvres d'art flamand au pays*» (*Le Soir*, 20.01). Un "devoir moral" qui ne pèsera pas lourd face à un gros sac d'écus sonnants et trébuchants, venus bien à point pour payer le nouveau yacht de M. Albert.

La saga du consulat

Oh peuchère ! comme on dit à Marseille. Peu cher vraiment, le nouveau consulat général de Belgique qui doit "émigrer" dans la ville chère à Marcel Pagnol ? À ce jour, *Le Soir* (18.01) croit savoir que la note sera >>>

plutôt salée pour délocaliser le consulat de Belgique de Nice dans la cité phocéenne. Mais entrer dans le détail des chiffres s'avère impossible. Selon les supputations du journal vespéral toutefois, la facture annuelle pourrait monter à plus de 141.000 euros, sans compter d'autres menus frais occasionnés par le déménagement et l'aménagement des nouveaux locaux.

Que voulez-vous, braves Wallons, rien n'est trop cher pour caser confortablement un bon Flamand, M. Philippe Bostem, pistonné par son compatriote Karel De Gucht avant de filer, lui, à l'Europe ! Les rats (pas wallons ceux-là) quitteraient-ils le navire *België*, menacé d'un naufrage ? Allez savoir !

Un mot encore : le 19 janvier, Charles Michel, ministre de la Coopération, suggère timidement de «rétablir l'équilibre francophones-Flamands pour les ambassades clés» (deux tiers de Flamands pour un tiers de

francophones). Bel aveu, en vérité, de l'inertie des francophones — dont celle de son père Louis —, roulés depuis des décennies en matière de représentation diplomatique partout dans le monde

En retraite...



Devant la levée de boucliers que ses propositions avaient provoquées en Wallonie, Pieter De Crem, le ministre

CD&V de la Défense, a battu (un peu) en retraite. La province de Luxembourg ne sera pas le "désert militaire" annoncé. 400 militaires resteront à Arlon, soit 200 de plus que prévu, et la caserne Richard Heintz à Bastogne conservera une centaine de "locataires". C'est toujours ça de gagné par ces temps de purée.

En Flandre, le ministre confirme la dissolution du 1^{er} bataillon de paras, basé à Diest, soulevant ainsi l'ire de la NVA qui accuse De Crem de s'être honteusement couché devant les francophones.

Enfin, pour faire bonne mesure, il y a du riffi entre partenaires fédéraux francophones : le CDh crie victoire pour avoir fait poliment le siège du ministre et égratigne, au passage, le MR, coupable aux yeux des humanistes-chrétiens, d'avoir été inutilement agressif à l'encontre du pauvre Pieter.

J. Liénard

Ils ne changeront jamais... quoi qu'on dise !

En 1960, étant officier de renseignement à la base aérienne de Chièvres, près de Mons, j'intervenais chaque matin, après le *briefing* aux pilotes et les prévisions de l'officier météo, pour décrire un avion ou missile du Pacte de Varsovie, voire pour faire un bref exposé sur l'un ou l'autre sujet connexe. Aussi, quelques jours après l'explosion (1), j'avais préparé un panneau montrant des photos de l'événement en vue de le commenter quelque peu. Les pilotes entrent et l'un d'eux (un Flamand), voyant le panneau, s'écrie sur un ton sarcastique : «*Évidemment, parce que c'est la France !*».

Et cet autre officier flamand qui, après l'arrivée de *Mirages* à la base de Florennes, demandait à un pilote de cette base ce qu'il pensait de "cette camelote française" (*Fransen spu!*). Comme quoi la bataille des Éperons d'or sévit encore !

Je pourrais ajouter cette autre anecdote montrant bien le sentiment antifrançais de bon nombre de Flamands : étant élève à l'École d'officiers de la Force aérienne à Nivelles, en 1953, j'ai profité, comme d'autres, d'une après-midi libre qui nous avait été octroyée pour nous permettre d'aller assister, au stade de la ville, à un match de football entre les équipes de France et d'Autriche, éliminées lors de la finale européenne des juniors. Tout d'un coup, vers le milieu de la partie, des cris jaillissent de la tribune où tous les Flamands s'étaient rassemblés qui, comme un seul homme, se mettent à hurler : "Oostenrijk, Oostenrijk", pour encourager leurs cousins germaniques. Je me mis aussitôt en peine de rameuter quelques Wallons en leur disant : "Nous, on va crier pour la France". Quolibets, haussements d'épaules... Alors, seul, face à la tribune, à chaque fois que les Flamands criaient, je hurlais : "Allez la France". À la fin de la partie, j'étais aphone, mais la France avait gagné 2-1 ! Toujours les Éperons d'or...

Roland Ferrier

(1) Il s'agit de l'explosion de la première bombe atomique française le 13 février 1960 dans le désert du Tanérouit (Sahara).

«Passions réalistes»

Les passions politiques sont des volontés fondamentales, affirmait Julien Benda dans son célèbre ouvrage *La trahison des clercs* dont la première édition date de 1927.

«Les passions politiques, et particulièrement les passions nationales en tant que réunissant les deux volontés susdites (1^{re} la volonté, pour un groupe

d'hommes, de garder des territoires et le pouvoir politique avec les avantages temporels qu'ils comportent, et 2^e la volonté de ce groupe de se sentir distinct par rapport à d'autres hommes) nous semblent essentiellement **des passions réalistes**» (1).

Ce ne sont certainement pas les Flamands qui, 83 ans plus tard, démentiront cette réflexion de l'écrivain français.

(1) Grasset, 9^e édition revue et augmentée, 1946, p. 120.

Wallonie-France

Rédacteur en chef :

Jean-Sébastien JAMART
39, rue Saint-Donat, 5002 Saint-Servais
Tél : 0486 92 17 92

Courriel : jsjmart@yahoo.fr

Secrétariat et composition :

Monique WESMAEL

Trésorier: Jacques BONNIVERT
tél. 04 388 20 90.

Éditeur responsable :

Jacques-Yves CHARLIER,
34, rue de la Baume,
4470 St-Georges s/Meuse
Tél. + fax: 04 275 36 20
GSM: 0477 29 63 24.

Correspondant en France :

Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac
Tél. 0033 (0) 4 75 39 99 32.

Avec la collaboration de

Mmes Edwige FASTREZ,
Nézia MAHIEU ;

MM. Pierre BERTRAND, CHANTECLER,
Cédric CHOPIN, Jacques DEHAES,
Marc DE MIDDELEER, Guy DENIS,
François DETIF, Jean DUFRANE,
Paul DURIEUX, Roland FERRIER,
Daniel JOZIC, Adrien LAURANT,
Michel LEMMENS, Jacques LIÉNARD,
Michel MARTENS, Pierre MÉLOT,
OCULUS, André PATRIS,
Marc PHILIPPE, Georges RÉGIBEAU,
Jacques ROGISSART, Jean-Paul ROOS,
Eric SMETS, Marc SUTTON,
René SWENNEN, Claude THAYSE.

Sous le parrainage de

MM. Pierre BERTRAND,
sénateur honoraire,
Robert COLLIGNON,
ancien président du Parlement wallon,
Philippe DETROZ, professeur;
Albert SALON,
ancien ambassadeur de France
président du Forum francophone
international (FFI)
et de l'Avenir de la langue française,
Dr Jean-Pierre LEVECO, ancien député,
André PATRIS, directeur honoraire de la
Maison de la Francité,
Roger PINON,
professeur d'école normale e.r.,
Me René SWENNEN, écrivain et avocat
aux barreaux de Liège et de Paris,
François PERIN, professeur émérite
de l'Université de Liège

Partisans du retour de la Wallonie à la France, faites de votre position convaincue une attitude convaincante!

Deux formules sont à votre disposition pour propager cette solution d'avenir:

* sur simple demande adressée au rédacteur en chef (coordonnées ci-contre), vous recevrez gratuitement d'anciens numéros de *Wallonie-France* (dans la limite des stocks encore disponibles).

* vous pouvez vous abonner à l'essai (ou offrir un abonnement à un proche, un ami pour quelques mois à titre de cadeau). Il vous suffit de remplir le bulletin de commande ci-dessous (à détacher, photocopier ou recopier)

Je soussigné:
rue n°
code postal. localité.

prie l'éditeur responsable de *Wallonie-France* de faire bénéficier d'un abonnement de 6 mois la personne dont le nom suit,

Mme, Mlle, M.
rue n°
code postal. localité.

pendant 6 mois (3 numéros) à partir du mois du n°

Je verse la somme de faveur de 6 euros (3 numéros) sur le compte bancaire n° 068-227198376 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff.

Pour la France, paiement par chèque en précisant bien nom et adresse au trésorier (coordonnées ci-dessous).

Je désire (Je ne désire pas)* que mon identité soit communiquée au destinataire de cet abonnement cadeau.

* Biffer les mentions inutiles.

Date: Signature:

Abonnement

	Belgique	France et Europe
simple	17,00 euros	19,50 euros
soutien:	22,00 euros	24,50 euros
étudiant, chômeur:	10,00 euros	12,50 euros

À verser au compte 068-2271983-76 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff
Pour la France, au compte Dexia banque sa, avenue Laboulle 37 à B 4130 Tilff IBAN BE 91-0682-2719-8376 / code SWIFT (=BIC) : GKCC BEBB de *Wallonie-France*, 14, rue des Aubépines, B 4130 Tilff